

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(30<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du vendredi 23 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY

**1. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).**  
- Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4705).

**Agriculture - B.A.P.S.A.**

M. Michel Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.

M. François d'Aubert, suppléant M. Proriol, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.

M. Alain Moyne-Bressand, suppléant M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture.

M. Gérard César, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les industries agro-alimentaires.

M. Gérard Bordu, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B.A.P.S.A.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.

MM. Jean-Louis Gnasduff,  
Rémy Auchédé.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**2. Ordre du jour (p. 4724).**

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY,**  
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

#### AGRICULTURE, B.A.P.S.A.

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Michel Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, comme l'année dernière, la commission des finances m'a demandé d'appeler votre attention sur les quelques problèmes fondamentaux qui assaillent l'agriculture française et qui, directement ou indirectement, influencent le budget et les finances de notre pays.

Ce budget agricole pour 1988 est un bon budget, et cette constatation est suffisamment rare pour être soulignée. En effet, un accroissement des moyens financiers de 5,1 p. 100 par rapport à l'année dernière est satisfaisant compte tenu de la nécessaire rigueur budgétaire qui limite l'augmentation des dépenses globales de l'Etat à 1,9 p. 100.

La commission des finances a souligné ce fait, et c'est sans doute pourquoi personne n'a voté contre ce budget.

C'est pourquoi je serai bref sur l'analyse des dépenses ordinaires, dont j'ai la charge, renvoyant à mon rapport imprimé qui commente en détail les différents chapitres.

En revanche, je m'arrêterai un instant sur les questions suivantes qui conditionnent l'évolution et l'adaptation de notre agriculture : la mutation inéluctable de l'espace rural, la politique agricole commune, la réforme budgétaire de la Communauté économique européenne, les conférences annuelles agricoles, la fiscalité agricole et, enfin, je présenterai quelques réflexions sur le budget proprement dit, en soulignant quelques points particuliers.

D'abord, en ce qui concerne la mutation inéluctable, je commencerai par faire quelques observations sur l'agriculture de demain qui réclame, dès aujourd'hui, des orientations fondamentales favorisant l'adaptation du monde rural au sein d'un marché commun qui s'effiloche et d'un commerce international de plus en plus difficile. Désormais, le grand défi est l'aménagement de l'espace rural. Au cours des vingt-cinq dernières années, et grâce aux progrès de la science et de la technique, l'agriculture est devenue un important secteur économique de la nation. L'agro-industrie est au premier rang et constitue le plus beau fleuron de notre balance commerciale. Mais l'évolution est tellement rapide, les potentialités de la productivité sont tellement étendues, que l'on peut, dès aujourd'hui, imaginer produire la totalité de notre alimentation actuelle sur seulement une douzaine de départements, alors que, il y a à peu près un siècle, la France vivait encore dans la crainte des disettes.

Or l'espace rural comprend environ 85 p. 100 du territoire national. Il est réparti entre la forêt - 27 p. 100 - et l'agriculture - 58 p. 100.

L'évolution actuelle conduit à penser que les surfaces cultivées, avec la politique définie par les grandes lois d'orientation de 1960, 1962 et 1980, diminueront progressivement. Cela signifie que la population agricole faiblira encore, que la forêt aura naturellement tendance à s'étendre et les que les friches, cette lépre du paysage, risquent de réapparaître. Il est essentiel d'éviter la naissance d'un désert français.

La question est donc posée de savoir ce que l'on va faire de 80 à 90 p. 100 de l'espace rural, c'est-à-dire des trois-quarts de l'hexagone français, alors que le processus de dégradation est d'ailleurs largement commencé dans certaines régions.

Comment peut-on remédier à cet état de choses pour empêcher qu'une campagne vide d'hommes ne retourne lentement à la friche et à la forêt ? Nous sommes confrontés à une évolution considérable et grave. L'agriculture se trouve à un tournant fondamental de son histoire. Il ne faut pas le rater sous peine de mort. Il est donc urgent de réagir, d'autant plus qu'il s'agit d'une mutation profonde et inéluctable, quelles que soient les circonstances politico-économiques.

Aujourd'hui, les priorités ne sont plus les produits nécessaires à la vie, mais le sort des hommes de la terre et l'occupation harmonieuse de l'espace. Les questions sont nombreuses, mais les réponses ne sont pas toujours évidentes. Les remèdes sont également fort divers, mais ils ne sont pas toujours adaptés.

Devant cette évolution, nous sommes condamnés à élaborer une nouvelle conception de l'entreprise agricole, à assurer la relève par les jeunes grâce à une politique améliorée et à concilier la notion de compétitivité de l'entreprise agricole avec celle, toujours fondamentale dans notre société, d'exploitation familiale. Celle-ci doit répondre à un triple équilibre : équilibre de revenus, équilibre de travail et équilibre d'amortissement du matériel.

Il faut rechercher ce que demain l'on devra produire dans un espace rural qui progressivement se libère. D'une part, en favorisant de nouvelles productions, notamment dans l'agriculture non alimentaire : horticulture, éthanol, azote, notamment ; d'autre part, en développant de nouvelles activités dans des domaines extra-agricoles. Ainsi, le tourisme est appelé à jouer un rôle de plus en plus important, même s'il ne peut être qu'un complément du revenu agricole. Sans être une panacée, le tourisme rural apparaît comme une chance pour ce que l'on peut appeler le parenchyme de l'espace français.

Cette évolution commande d'abandonner progressivement la notion de rendement maximum à l'unité de surface, au profit de la notion de prix de revient minimum, c'est-à-dire de s'orienter vers une certaine « extensification de notre agriculture intensive », mais en tenant compte des multiples visages du monde rural et sans oublier les lois d'airain qui corsettent l'agriculture française.

Cette situation nouvelle, rayon du succès d'une agriculture à caractère économique, conduit donc naturellement à une réflexion réaliste sur l'orientation de la politique agricole. Le Gouvernement met au point une loi de modernisation. On ne peut que s'en réjouir, et je veux espérer qu'elle répondra aux exigences de l'agriculture de demain.

Dans mon rapport de l'automne 1986, j'ai fait ressortir la nécessité pour la France de proposer une réforme audacieuse et courageuse en vue de parvenir à une politique agricole commune plus économe et plus efficace.

Les grandes lignes de force que j'ai exposées l'année dernière sont toujours d'actualité : politique des revenus plutôt que politique des prix, maîtrise des productions plus que contraintes, création d'une politique commerciale d'exporta-

tion à moyen terme, respect des principes fondamentaux du Marché commun : marché unique, préférence communautaire, solidarité financière et harmonisation des législations.

Ces orientations deviennent d'autant plus urgentes que des faits nouveaux sont intervenus au cours de l'année écoulée au niveau communautaire : impasse budgétaire de plus en plus préoccupante ; renationalisation de certaines mesures et les aides nationales à l'agriculture allemande en sont l'exemple typique et elles créent des distorsions de concurrence considérables ; aggravation des importations agricoles de la Communauté. Il faut savoir, mes chers collègues, que 55 p. 100 de ces importations sont réalisées en franchise totale de droits, ce qui est ahurissant. Où est la préférence communautaire ?

Enfin, la ratification de l'Acte unique européen oblige à accélérer l'harmonisation des législations au cours des quatre prochaines années et donc à prévoir des modifications profondes dans l'organisation des productions et des marchés.

Au printemps 1987, la commission des communautés a présenté deux rapports de 200 pages chacun proposant une réforme d'ensemble du budget communautaire.

Les difficultés budgétaires ont atteint un tel paroxysme, qu'une nouvelle politique financière apparaît indispensable, et on ne peut que saluer le courage de la commission.

Malheureusement, les propositions présentées - dites « Plan Delors » - sont très inquiétantes pour l'agriculture : restauration de la discipline budgétaire dont la conséquence sera la limitation des dépenses agricoles qui représentent les deux tiers du budget ; glissement dangereux des aides de la Communauté vers les fonds structurels, au détriment de la P.A.C. ; absence préoccupante d'une réforme véritable de la politique agricole commune ; maintien inacceptable d'une contribution britannique allégée.

Sur cette réforme importante, la commission des finances souhaiterait connaître les réactions du Gouvernement, et notamment sur ces fameux stabilisateurs budgétaires dont on parle un peu partout dans les médias.

Après ces considérations essentielles et générales, venons-en aux réalités budgétaires.

Tout d'abord, je félicite le Gouvernement d'avoir remis en vigueur la conférence annuelle agricole qui permet, avec la profession, de faire le point chaque année sur la situation de l'agriculture et l'évolution du revenu des agriculteurs.

Il montre ainsi la considération et l'importance qu'il attache au monde rural. Ce projet de budget pour 1988 est d'ailleurs la preuve que l'agriculture a retrouvé une priorité qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Ainsi, les décisions de la conférence du 7 juillet 1987 ont été intégrées au budget qui est aujourd'hui soumis à votre approbation.

Elles modifient substantiellement les aides accordées par l'Etat puisqu'elles augmentent les crédits de 2 p. 100.

Par ailleurs, le projet de loi de finances dans sa première et sa deuxième partie apporte plusieurs améliorations à la fiscalité agricole.

Déjà, à l'occasion du budget de 1987, un régime transitoire super-simplifié pour l'imposition des exploitants agricoles a été mis en place.

Ce dispositif a été complété par divers amendements qui ont été le résultat d'un dialogue constructif entre le Parlement et le Gouvernement, ce dont on ne peut que se réjouir.

La fiscalité agricole doit, de plus en plus et chaque fois que c'est possible, se rapprocher du droit commun, afin que les agriculteurs deviennent des citoyens à part entière.

Toutefois, il y a un an, toutes les mesures reconnues souhaitables n'ont pas pu être prises en compte faute de disponibilités financières ou parce que des études complémentaires étaient indispensables.

Le projet de budget pour 1988 tient compte de cette situation et propose de faire un pas de plus dans ce domaine.

Je me contenterai de citer les principales mesures pour 1988 : relèvement du seuil de restitution de la taxe sur les céréales ; majoration de certains taux du remboursement forfaitaire de la T.V.A. ; maintien d'un taux particulier de T.V.A. pour les animaux ; provisions adaptées pour les G.A.E.C. ; suppression des bœns de remis.

La commission des finances, pour compléter cette étape nouvelle, a de son côté proposé des amendements concernant les G.A.E.C., la T.V.A. et le tourisme rural.

Une autre disposition mérite un instant de réflexion, celle qui concerne la taxe sur le foncier non bâti.

Cette taxe fait partie de ce que l'on appelle « les quatre vieilles » de Napoléon constituant les ressources principales des collectivités locales. Son produit a atteint 9,5 milliards de francs en 1986.

Or le foncier non bâti, depuis 1979, a augmenté plus vite que le revenu brut agricole, plus vite que le montant des fermages, alors que le prix des terres diminuait.

Mais, surtout, dans 3 336 communes, la variation du taux de cette contribution foncière sur les propriétés non bâties a été, en 1986, supérieure à celle du taux de chacune des trois autres taxes locales, ce qui est anormal surtout à un moment où la terre devient de moins en moins une valeur refuge.

C'est pourquoi, à juste titre, le Gouvernement propose que la taxe foncière n'évolue pas plus vite que la taxe d'habitation. Il ne s'agit que d'une mesure conservatoire et que d'une première étape. En effet, cette taxe sur le foncier non bâti n'est plus adaptée aux critères économiques.

Il faudra, dans un avenir prochain, la remplacer par autre chose. Il est vraisemblable que l'on sera obligé de s'orienter vers un système mixte ; taxe foncière - taxe professionnelle adaptée, parce que l'exploitation agricole est une entreprise et que le propriétaire doit aussi continuer à payer une contribution pour son patrimoine.

Toutefois, l'affaire est délicate, compliquée, les solutions différentes suivant les régions : comment assurer les ressources des communes quand le terroir est malade de la friche, comment traiter les cas où la taxe foncière est nettement supérieure à la moyenne nationale, comment répartir la charge entre le propriétaire et l'exploitant, comment concilier la solidarité des communes avec la politique de décentralisation, etc ?

Certains voudraient que, temporairement, en attendant une solution définitive, les régions d'élevage et les surfaces en prairies naturelles fassent l'objet de dispositions particulières, car c'est là que le problème se pose avec le plus d'acuité ; d'autres souhaiteraient que, à l'instar de ce qui se fait pour la taxe professionnelle, l'Etat intervienne pour écrêter les taxes qui dépassent 1 200 francs par hectare.

Des études sont indispensables pour régler ce problème important pour l'agriculture et pour les collectivités territoriales. Déjà la commission Aicardi étudie la fiscalité de l'acquisition, de la détention et de la transmission du patrimoine.

Actuellement, le Gouvernement ne peut faire plus que de prendre une mesure conservatoire, d'ouvrir le dossier et de le poser sur la table des discussions.

J'en viens au budget proprement dit.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1988 s'élève à 34,9 milliards de francs et progresse de 5,1 p. 100 par rapport à 1987. Les dépenses ordinaires, d'un montant de 33,5 milliards de francs, augmentent, quant à elles, de 4,8 p. 100. C'est donc un budget satisfaisant et porteur d'avenir. Il développe particulièrement la formation et tend à alléger les coûts de production.

Certes, comme dans tout budget il existe quelques faiblesses et, comme le rôle du Parlement est d'améliorer les textes, je ne parlerai que de certaines de ces déficiences, tout en répétant que mes observations ne changeront pas une appréciation globale positive.

La première observation concerne l'enseignement technique. Dans le secteur public un effort est réalisé par la création de 80 postes d'enseignant, dont 64 pour le technique et 16 pour le supérieur. Dans le secteur privé, le principal problème est la mise en œuvre de la loi du 31 décembre 1984, qui prévoit que la subvention de fonctionnement versée par élève et par an doit être équivalente au coût par élève de l'enseignement agricole public, qui est actuellement de 12 000 francs.

Une première action de rattrapage a été réalisée en 1986. La subvention a été portée à 1 200 francs par élève. Le projet de budget prévoit de porter cette subvention à 4 000 francs, mais à compter de la rentrée 1988.

Chacun comprend que ce rattrapage ne peut s'effectuer qu'en quatre ou cinq ans, mais à condition que cette remise en ordre soit régulière. Or le projet du Gouvernement crée un hiatus dans cette progression entre 1987 et 1988. C'est pourquoi la commission des finances vous proposera un amendement portant l'aide par élève à 4 000 francs, mais dès la rentrée de 1987.

Je profite également, monsieur le ministre, de cette observation pour appeler votre attention sur l'intérêt et sur l'urgence de créer, dans les établissements préparant au B.T.A., des classes pour la filière des industries agro-alimentaires. L'agro-industrie constitue un débouché important pour les jeunes agriculteurs qui ne peuvent rester à la terre, et on peut constater l'insuffisance notoire de cette formation dans ce secteur.

La deuxième observation porte sur la dotation aux jeunes agriculteurs. L'installation des jeunes agriculteurs est devenue une priorité. La diminution des crédits affectés au F.A.S.A.S.A. s'explique par les remboursements désormais effectués par la Communauté européenne et par la diminution du nombre des installations. Toutefois, on s'aperçoit que l'inflexion de la courbe, à partir de 1984, est en partie imputable au relèvement de dix-huit à vingt et un ans de l'âge minimal pour l'obtention de la dotation. Les raisons de ce relèvement étaient le renforcement des conditions de capacité professionnelle pour les candidats les plus jeunes. Aujourd'hui, on constate une progression rapide du niveau de formation et on s'inquiète de la diminution du nombre des installations.

Le seuil de vingt et un ans n'a donc plus de raison d'être et je me permets de souhaiter un assouplissement de ce critère d'âge pour l'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs.

La troisième observation - je n'en ferai que quatre, et je vous demande, monsieur le président, de m'accorder votre bienveillance pour cinq minutes encore - porte sur les quotas laitiers et les aides à la cessation de production laitière.

Lors de l'examen du budget de l'agriculture pour 1987, j'ai été amené à proposer un plan de restructuration laitière. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un plan de même type. Un crédit de 600 millions de francs a été inscrit dans le budget au titre des aides à la cessation de la production laitière et les mesures concrètes ont été prises en avril dernier. Par ailleurs, la Communauté avait décidé de diminuer la production de 4 p. 100 avec des compensations substantielles.

Quelle est la situation après un an ?

Force est de noter que le problème laitier est toujours aussi grave.

Certes, dans certaines régions, la discipline a joué. Certes, le système d'intervention pour le beurre et la poudre a pu être maintenu pour jouer le rôle de « filet protecteur ». Certes, dans la majorité des cas, les pénalités ont pu être évitées.

Mais les producteurs ne semblent pas avoir complètement compris qu'au printemps les pénalités pour dépassement des quotas seraient pleinement appliquées à 100 p. 100 du prix indicatif du lait.

Mais la collecte de lait reste supérieure aux objectifs fixés.

Mais le plan de cessation de production laitière n'a pas répondu à toutes nos espérances. Pourtant, il représente la seule action susceptible de permettre la redistribution de litrages complémentaires pour satisfaire les producteurs prioritaires et effacer certaines injustices inhérentes au système des quotas.

En effet, fin août, la cessation de production laitière ne s'élevait qu'à 1,2 p. 100 de la collecte nationale. L'objectif est de libérer au moins 4 p. 100 de la production en deux ans, sinon on ne peut pas régler le sort de ceux qui méritent une attention particulière.

Le nombre des demandes s'élève à peine à 6 000, alors que les producteurs de moins de 50 000 litres de lait sont environ 80 000.

Ainsi, on ne dépensera pas le crédit de 600 millions inscrit dans le budget 1987.

Les petits producteurs ne paraissent pas très intéressés par les primes actuelles. Celles-ci sont insuffisantes pour être incitatives.

**M. Michel Lambert.** Exact !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Or nous n'avons pas le droit de rater cette remise en ordre de la production laitière parce que, indépendamment des affreux quotas, elle conditionne l'installation des jeunes agriculteurs dans les régions d'élevage et la compétitivité de nos entreprises à la veille du marché intérieur unique de l'Europe.

C'est pourquoi je me permets de dire au ministre de l'agriculture, avec une ferme insistance, qu'une nouvelle réflexion sur ce problème est indispensable, qu'elle est urgente, et qu'il serait fort regrettable d'aborder la prochaine campagne laitière sans avoir tiré les conséquences de l'expérience en cours et sans avoir apporté au plan de cessation de production laitière - qui est bon - les rectifications nécessaires pour le rendre pleinement efficace.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Je répète ce que j'ai dit l'année dernière ; il faut savoir ce que l'on veut : ou une agriculture moderne, la première d'Europe, ou une explosion qui coûtera sûrement plus cher.

**M. Alain Bruns.** Très bien !

**M. Michel Lambert.** Tout à fait d'accord !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Enfin, un dernier mot sur la recherche...

**M. le président.** Il faudrait conclure, monsieur Cointat.

**M. Henri Nallet.** Il dit des choses intéressantes !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Encore une observation, monsieur le président, et j'aurai fini.

L'effort de recherche est insuffisant.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est vrai !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Or il détermine, d'une part, le développement agro-industriel, premier secteur de l'économie française et fleuron de notre balance commerciale, d'autre part, l'adaptation de la production agricole aux besoins du marché.

Dans l'ensemble, les crédits sont simplement reconduits.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Voire diminuent !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Cette reconduction est d'autant plus étonnante qu'elle ne correspond pas aux déclarations du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, qui a placé la recherche dans les quatre priorités du Gouvernement.

Il faut savoir que, dans les industries alimentaires, les dépenses de recherche privée sont quatre fois inférieures à celles de l'ensemble de l'industrie : 0,78 p. 100 de la valeur ajoutée au lieu de 2,8 p. 100.

De son côté, la Communauté a mis en place un programme d'aides à la recherche qui s'élèvera à 44 milliards de francs de 1987 à 1991. Jusqu'à maintenant, les entreprises françaises de l'agro-industrie n'ont pas eu accès à ce financement, et c'est bien regrettable.

Il y a dans ce domaine un redéploiement à opérer.

S'agissant de l'I.N.R.A., pour la première fois depuis quinze ans, les crédits diminuent de 1 p. 100, ce qui est assez curieux. En même temps, on supprime vingt-quatre postes d'ingénieur.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est incroyable !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** La commission des finances a adopté une observation demandant au Gouvernement d'éviter ces suppressions. (Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations principales que je voulais présenter.

En conclusion, mes chers collègues, la commission des finances vous demande d'approuver ce budget globalement satisfaisant. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, suppléant M. Jean Proriot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le vendredi matin est un jour inhabituel pour discuter le budget du ministère de l'agriculture. C'est pourquoi mon ami Jean Proriot, retenu dans sa circonscription par une importante manifestation agricole, n'a pu être présent et m'a chargé de rapporter, au nom de la commission des finances, la partie « investissements » du budget de l'agriculture.

L'évolution des dépenses en capital du budget de l'agriculture est très satisfaisante, car elle marque une nette rupture avec les années passées. En effet, les dépenses en capital atteignent un peu moins de 1,5 milliard de francs en autorisations de programme, soit une progression de 3,1 p. 100, et 1,450 milliard de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 14,4 p. 100.

Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir obtenu cette augmentation sensible des crédits, qui permettra de redynamiser notre agriculture afin de la rendre plus compétitive.

Ce budget prépare l'avenir. Il favorisera, en matière d'équipement, l'action du ministère de l'agriculture dans le monde rural et, bien au-delà du respect des contrats de plan Etat-régions, contribuera à une amélioration de la productivité agricole.

Les efforts en matière d'investissement vont dans trois directions : l'adaptation de l'appareil de production agricole ; l'aménagement de l'espace rural ; le développement et la modernisation du secteur des industries agricoles et agro-alimentaires.

J'aborderai dans cette présentation orale quelques actions significatives, puis je m'étendrai sur un sujet qui touche particulièrement mon ami Jean Proriot, le devenir de la filière bois.

La modernisation des exploitations constitue l'unique réponse à l'apreté de la concurrence internationale.

L'hydraulique et l'approvisionnement en eau demeurent l'une des principales priorités du budget de l'agriculture. En effet, leurs crédits augmentent de 8 p. 100. L'équipement en grands barrages sera poursuivi dans le Sud de la France afin d'accroître la ressource en eau et satisfaire les besoins des divers utilisateurs. De même, seront continuées les grandes opérations prévues dans les contrats de Plan.

J'émettrai un regret en ce qui concerne le remembrement. La politique de remembrement est très largement décentralisée et je ne suis pas sûr que, dans tous les cas, les crédits qui lui sont consacrés par les collectivités locales et les régions, aient l'ampleur qu'avaient les crédits affectés à cette action lorsqu'ils étaient gérés par le ministère de l'agriculture.

Les crédits destinés à l'amélioration du cadre de vie et à l'aménagement de l'espace rural bénéficient aussi d'une augmentation importante : 90 p. 100. Néanmoins, il faut nuancer cette appréciation et signaler que la plupart des actions sont financées par le fonds national de développement des adductions d'eau - le F.N.D.A.E. - par le F.A.C.E. ou par les collectivités locales elle-mêmes, départements et communes surtout.

Notre pays a besoin d'une politique audacieuse d'aménagement de l'espace rural pour maintenir un certain peuplement.

Enfin, ce budget permettra un développement équilibré du secteur agro-alimentaire. Les crédits en faveur des industries agro-alimentaires progressent légèrement. C'est un renversement de tendance significatif.

Chacun se félicite aujourd'hui de la qualité de nos industries agro-alimentaires et souhaite qu'un appui leur soit apporté pour qu'elles puissent développer leurs activités et améliorer encore leurs performances tant sur le marché intérieur, qui est maintenant à l'évidence un marché européen, que sur les marchés extérieurs. En effet, la réussite et l'avenir de l'agriculture française dépendent pour une large part de la compétitivité de nos produits. La progression des parts de marché résultera de plus en plus d'une baisse des coûts de production et d'une amélioration de la qualité des produits offerts.

Afin de remédier à la vulnérabilité de nos industries agro-alimentaires, l'action de l'Etat s'oriente autour de deux priorités : l'adaptation des entreprises aux impératifs du marché et la recherche-développement. De plus, ce secteur bénéficiera des mesures fiscales prévues en faveur des entreprises en 1988.

En ce qui concerne les aides à l'investissement, qui nous sont, comme vous le savez, monsieur le ministre, très chères, la prime d'orientation agricole - la P.O.A. - et le fonds d'intervention stratégique voient leurs crédits maintenus en francs courants ; on peut regretter qu'il n'ait pas été fait plus. Ils seront consacrés à l'amélioration de la compétitivité de trois grands secteurs : la viande, le lait, les fruits et légumes. En outre, les aides encourageront la modernisation et la restructuration de l'outil industriel.

Le développement des industries agro-alimentaires passe aussi par la recherche. Je vous félicite, monsieur le ministre, de l'augmentation importante des crédits dans ce domaine : 24 p. 100 en autorisations de programme et 52 p. 100 en crédits de paiement.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce n'est pas ce que vient de dire M. Cointat !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** A cet égard, il faut signaler l'action essentielle de l'A.C.T.I.A. - l'association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire - qui regroupe aujourd'hui seize centres de recherche associatifs.

En quatre ans d'existence, l'A.C.T.I.A. a réussi à établir un pont entre la recherche scientifique et publique et l'industrie. Elle bénéficie d'une progression de 160 p. 100 de ses crédits de paiement.

Je reviendrai sur un sujet qui a déjà été abordé par M. Cointat, la situation de l'investissement dans l'enseignement agricole privé.

Nous avons l'impression qu'une loi a été votée un petit peu au hasard dans les années socialistes (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les années de la République, pas les années socialistes !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** ... je veux parler de la loi dite « loi Rocard ».

**M. Michel Lambert.** Elle a été votée à l'unanimité !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** A l'unanimité certes, mais au hasard en ce qui concerne son financement, c'est le moins que l'on puisse dire.

**M. Michel Lambert.** C'est le hasard et la nécessité !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Le problème du financement de l'enseignement privé agricole, notamment de son investissement, n'est, monsieur le ministre, toujours pas réglé de façon satisfaisante car les collectivités territoriales, qu'il s'agisse des départements pour les collèges ou des régions pour les lycées, ne savent pas très bien à quoi s'en tenir et sont obligées parfois de donner des dotations forfaitaires qui ne répondent ni aux besoins réels, ni aux vœux de la profession.

Cela se traduit dans les régions, notamment, dans l'action menée en faveur des lycées. Il n'y a pas de véritable règle du jeu et bien souvent - je le sais en tant que président de la commission de la formation professionnelle de la région des Pays de la Loire - des dérapages se produisent et des crédits de formation professionnelle servent à financer l'enseignement initial dans l'enseignement privé agricole sous forme de crédits d'investissement. Ce n'est pas là un mode de financement normal de l'enseignement privé agricole.

**M. Michel Lambert.** Ce n'est pas normal, en effet.

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** J'en viens maintenant, monsieur le ministre, à un point que M. Proriot tenait absolument, et je le comprends, à développer : l'avenir de la forêt et de la filière bois.

L'année prochaine, 1,2 milliard de francs seront consacrés à la mise en valeur et à la protection des forêts françaises, ce qui correspond à une augmentation de 5,2 p. 100.

Une des priorités de 1988 consistera à maîtriser les risques naturels propres à la montagne. Les dégâts causés aux ouvrages de protection par les orages de l'été dernier pourront ainsi être réparés. Cependant, je regrette que ces efforts ne soient pas à la hauteur de ceux entrepris par nos voisins alpins. M. Proriot souhaite également que l'on oublie pas l'Auvergne.

La filière bois fera l'objet de plusieurs actions. Constituée de 90 000 entreprises employant 550 000 personnes et dégageant un chiffre d'affaires de 140 milliards de francs, elle connaît un déficit préoccupant de 15,6 milliards de francs en 1986, en augmentation sur 1985.

L'évolution de nos forêts pose des problèmes dramatiques. Les discours sur l'économie du bois montrent à l'envers des paradoxes bien connus : un secteur lourdement déficitaire, alors que la forêt française a doublé de surface en un siècle. Elle gagne actuellement environ 38 000 hectares par an, pris

en grande partie sur les terres abandonnées par l'agriculture, ce qui n'est pas forcément bon signe. Avec une superficie de 14 millions d'hectares, dont 10 millions détenus par des propriétaires privés, elle couvre le quart de la superficie de la France qui est ainsi le plus grand pays forestier de la Communauté européenne.

Cependant, on constate que l'industrie du sciage, certes bien dispersée sur notre territoire, est en moyenne moins bien équipée que dans d'autres pays forestiers. De plus, les marges sont souvent médiocres, même pour les exploitations qui sont souvent relativement bien outillées, car il y a aussi de très belles scieries en France.

Les forêts françaises sont pleines de bois qu'il serait rentable de couper et qu'on ne coupe pas. En même temps, la France importe du bois étranger. Peut-on y remédier ? Probablement, si l'on considère que le marché du bois n'est pas un marché comme les autres, car les mécanismes qui régissent l'équilibre entre l'offre et la demande de bois ne sont pas semblables à ceux qui régissent d'autres marchés. En effet, l'offre de bois est insensible aux prix et la rentabilité des scieries ne dépend pas que de leurs performances techniques.

Or, la forêt française est globalement sous-exploitée. Vous êtes conscient, monsieur le ministre, des problèmes qui se posent à notre patrimoine forestier, car vous avez déclaré que « seule l'existence d'une industrie performante permettra de "faire sortir" le bois de la forêt ». Heureuse phrase !

Face à l'accroissement spectaculaire de la ressource ligneuse disponible à l'horizon 2010, à la modernisation croissante des marchés et à la création du grand marché unique européen de 1992, la restructuration et la modernisation de l'appareil industriel de première transformation du bois sont des priorités absolues. De plus, il faut adapter et promouvoir les produits du bois.

La forêt occupe une place clé dans l'espace rural car elle constitue à la fois une source d'activité et de maintien de la présence des hommes.

**M. Michel Lambert.** C'est vrai !

**M. François d'Aubert,** rapporteur spécial suppléant. Monsieur le ministre, avant de conclure, qu'il me soit permis de vous faire part de la très vive inquiétude des agriculteurs cette année, particulièrement des agriculteurs producteurs de lait, ceux de la montagne, bien sûr, chers à mon ami Jean Proriot, mais aussi ceux d'autres départements, en particulier les départements de l'Ouest.

Ma conviction est qu'une profonde crise agricole se développe dans plusieurs régions de France, notamment dans le grand Ouest. Frappé dans l'immédiat dans son équilibre économique et menacé dans ses équilibres humains, le monde rural est aujourd'hui en proie au doute. Les agriculteurs, tant individuellement que dans le cadre de leurs organisations professionnelles - ce qui est singulièrement grave - paraissent actuellement désespérés. Tout le monde s'oppose à tout le monde ; l'unité du monde rural est en quelque sorte mise en cause ; l'Est est opposé à l'Ouest ; les petits s'opposent aux gros, etc.

Les agriculteurs - comme nous tous - ont beaucoup de mal à analyser la crise de l'agriculture. Il faut assurer la cohérence des deux discours : d'une part, un discours économique qui privilégie la mise en place d'ateliers ayant une structure d'avenir et une capacité compétitive dans le cadre de l'Europe agricole ; d'autre part, un discours social qui inclut évidemment la défense des producteurs en situation difficile. Mais la nécessité de l'élaboration d'un plan social accompagnant une restructuration économique n'est pas encore tout à fait admise dans la profession.

Quelle que soit la filière de production vers laquelle les agriculteurs se tournent, ils ont, hélas ! souvent l'impression de s'engager dans une impasse. Les pistes de diversification, par rapport à la production laitière en particulier, sont très étroites et réservées souvent aux plus performants, comme dans le cas du porc. Et l'on ne peut pas condamner tous ceux qui arrêtent la production de lait à « faire » des escargots ou du lapin.

Les agriculteurs ressentent également une impression de flou dans les positions et les décisions nationales. L'exemple le plus préoccupant est celui de la filière lait. Alors que 100 000 exploitations laitières ont déjà disparu depuis la mise en place des quotas - nous en sommes à la quatrième can-

pagne depuis leur instauration - l'état d'esprit qui régne chez les producteurs n'est pas favorable à la maîtrise de la production.

En effet, les modifications successives de la réglementation, le caractère bureaucratique de la gestion des quotas au cours des campagnes précédentes - cela date de M. Rocard - ...

**M. René Souchon.** Oh !

**M. François d'Aubert,** rapporteur spécial suppléant... le fait qu'actuellement, à plus de la moitié de la campagne 1987 - 1988, les pénalités pour les producteurs ayant dépassé de plus de 20 000 litres leur référence en 1986 - 1987 ne soient pas toujours prélevées, le montant de l'indemnité qui est, dans beaucoup de cas, jugé insuffisant, la suppression des prêts de quota, le nouveau statut résultant du décret de juillet dernier, décret qui n'est pas parfaitement clair sur la propriété des quotas, tout cela alimente un véritable malaise.

Il y a, par ailleurs des malentendus, par exemple l'idée, souvent démentie mais toujours présente dans les esprits, qu'il y a une franchise de 20 000 litres. Cette idée incite les producteurs à penser que la règle pour la campagne en cours ne sera pas appliquée, d'autant que la coïncidence de la fin de la campagne laitière et du début de la campagne pour les élections présidentielles accrédite aussi l'idée - il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt - qu'il ne pourra pas y avoir de pénalités en 1988.

Sur ce point, il me paraît indispensable, si les pénalités doivent être payées, que soient au moins appliquées les règles en vigueur pour la saisie - arrêt salaire, c'est-à-dire que le paiement puisse être fractionné. En effet, étant donné les tarifs, en particulier pour la campagne actuelle, la dette risque d'être lourde pour de nombreux agriculteurs.

Parallèlement, les producteurs qui ont respecté leur quota - il y en a, - parfois au prix de lourds sacrifices, s'estiment trompés quand ils constatent que leurs voisins qui n'ont fait aucun effort ne seront peut-être pas pénalisés sur les 20 000 premiers litres de dépassement et ne sont toujours pas pénalisés au-delà. Il y a donc, là aussi, un sentiment profond d'injustice. Ce constat vaut notamment pour les petits producteurs, confrontés à des difficultés immédiates de revenu et, à plus long terme, aux perspectives de restructuration de la production.

Les cas difficiles soumis aux commissions mixtes se multiplient, et l'on ne sait pas toujours si l'information remonte bien jusqu'à Paris.

Cette multiplication des cas difficiles recouvre une misère d'autant plus dramatique qu'elle est souvent cachée, misère qui s'accompagne parfois de la perte de toute couverture sociale, ce qui traduit l'ampleur des difficultés de revenus rencontrées par les petits producteurs peu à même de se reconverter ou de diversifier leur production.

Dans certains départements, les dispositifs nationaux d'aide à la cessation d'activité laitière sont, en dépit de tous les efforts d'information, insuffisants.

Le vieillissement continu de la population des exploitants agricoles, accentué par les contraintes de la politique de maîtrise de la production laitière, entraînera, inévitablement, au cours des cinq prochaines années, le départ de nombreux chefs d'exploitation.

D'où la nécessité d'entreprendre des actions diversifiées, tant en faveur des agriculteurs en difficulté que pour l'installation des jeunes ou pour les jeunes déjà installés mais lourdement endettés, et d'aménager l'espace rural. Ce sont sans doute les seules mesures de nature à prévenir une restructuration sauvage de la production, qui serait la pire des choses.

Mais, jusqu'ici, les dispositifs mis en œuvre ne sont sans doute pas à la mesure des enjeux de la crise agricole à venir, qu'il s'agisse des aides financières aux petits producteurs de lait en difficulté ou de la réallocation des quotas disponibles ou même de la relance du plan de restructuration laitière.

Aussi, monsieur le ministre, le moment semble-t-il venu de valoriser un véritable plan de modernisation, accompagné d'un volet social.

Dans l'industrie, lorsqu'il s'agit d'encourager des départs, plus ou moins volontaires, on ne lésine pas. On a mis en place des mécanismes d'aide du F.N.E. Je connais de grandes entreprises où l'on donne jusqu'à 90 000 francs - en une fois, c'est vrai - pour provoquer le départ de salariés. Je

ne crois pas, malgré tous les calculs qu'on peut faire et les exemples qu'on peut donner, que l'agriculture ait atteint de tels niveaux.

Il est indispensable d'instituer en faveur de l'agriculture des principes de solidarité s'inspirant de ceux qui ont prévalu dans l'élaboration du F.N.E., autrement dit des mécanismes faisant largement appel aux solidarités nationales et communautaires afin de favoriser dans de bonnes conditions, socialement et économiquement acceptables, les cessations d'activité. Cela permettrait d'engager une restructuration, au demeurant inéluctable, de la production dans des conditions maîtrisées aux plans économique, social et politique.

Vous me demanderez, monsieur le ministre, comment financer ces opérations. En effet, les crédits inscrits dans le budget sont insuffisants en ce qui concerne la restructuration de la production laitière.

Je vous répondrai qu'avec la mutualisation du Crédit agricole, plusieurs milliards - on n'a pas d'évaluation précise - vont entrer dans les caisses de l'Etat. Ce ne serait que justice qu'une partie, voire la totalité, de cette somme profite à l'agriculture, que ce soit à la production laitière ou à d'autres productions également en difficulté, comme la viande.

**M. Pierre Métais.** Très bien !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Ce ne serait que justice, monsieur le ministre. Il y a là une négociation, sans doute difficile, à engager avec M. le ministre des finances. Mais, après tout, la loi de mutualisation du Crédit agricole n'a pas encore été examinée par notre Assemblée.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vrai !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Nous engagerons un dialogue avec vous, de façon que le produit de cette mutualisation n'aille pas uniquement abonder la diminution de la dette de l'Etat.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** S'il faut affecter une partie des privatisations au remboursement de la dette, c'est de votre faute, messieurs les socialistes ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Alain Brune.** Jusque-là, c'était très bien !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Ne venez pas dire aujourd'hui que le produit de la mutualisation du Crédit agricole doit aller à l'agriculture.

**M. René André.** Ils s'y sont opposés, d'ailleurs !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** C'est à nous de le dire, messieurs, certainement pas à vous !

Et je maintiens l'idée d'affecter le produit de la mutualisation à l'agriculture.

**M. Yves Tavernier.** Vous ne le ferez pas !

**M. Pierre Métais.** Ce sont des paroles qui s'envoleront !

**M. le président.** Messieurs, je vous prie de maintenir la sérénité de ce débat.

Monsieur d'Aubert, il serait temps de conclure, car vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Restent d'autres problèmes à résoudre, et notamment l'endettement de l'agriculture.

**M. Yves Tavernier.** Il s'est vite dégonflé ! C'est ça qui est dommage !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Là aussi, des mesures structurelles devraient être prises.

Monsieur le ministre, je me suis, à propos de ce budget, exprimé au nom de la commission des finances à la place de mon ami Jean Proriot. Mais je me suis aperçu que nous avions beaucoup d'intérêts communs, en particulier cette défense de la production laitière. Car ce n'est pas uniquement un problème du Grand Ouest. C'est aussi un problème

de la montagne et d'autres régions auxquelles on pense moins, comme la Bourgogne, qui, outre le vin, produit du lait, ou la Lorraine, que vous connaissez bien.

Peut-être trouverez-vous que je me suis un peu trop appesanti sur ce sujet, mais c'est que le désarroi des producteurs de lait est très grand.

En conclusion, les crédits d'investissement témoignent de la considération du Gouvernement pour l'agriculture - ce qui n'a pas toujours été le cas du temps des socialistes (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Alain Brune.** C'est une affirmation gratuite !

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** ... et de sa volonté de lui redonner un élan vigoureux.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, au nom de la commission des finances, à adopter les dépenses en capital du budget de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** J'invite MM. les rapporteurs à respecter leur temps de parole, car nous prenons du retard.

La parole est à M. Alain Moyno-Bressand, suppléant M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture.

**M. Alain Moyno-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.**

Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1988, adopté par la commission de la production et des échanges, enregistre une progression de 5,1 p. 100 pour atteindre 34,9 milliards de francs. Cette progression s'avérait nécessaire après la baisse des budgets de 1986 et 1987.

La progression des crédits de 1,7 milliard correspond à la majoration de la subvention au B.A.P.S.A. et à la diminution du coût de la bonification, - 1 milliard. Ce projet comporte des inflexions positives, comme le redressement des crédits de recherche, plus 17 p. 100, durement affectés par la rigueur budgétaire en 1987, ou l'affirmation de l'effort consenti en faveur de l'enseignement agricole, plus 8,9 p. 100, et des zones défavorisées, plus 28,8 p. 100.

Il est toutefois marqué par l'ampleur des dépenses de protection sociale, 10,3 milliards, soit plus 19 p. 100, et d'intervention, 6,4 milliards, qui accaparent à elles seules près de 50 p. 100 des crédits ouverts. Une telle structure empêche de dégager des crédits suffisants en faveur des actions déterminantes pour l'avenir de l'agriculture.

Ce budget reste, en effet, beaucoup trop « timoré » pour affronter la grande compétition de 1992. En un mot, il manque « d'audace » et ne répond pas suffisamment aux préoccupations du monde agricole pour relever le défi de la mutation de notre agriculture.

Ainsi, sur le plan démographique, le rythme de la diminution de la population active agricole s'accélère. Il en résulte, dans le domaine foncier, la disparition de nombreuses petites exploitations.

De même, l'espace rural représente un domaine d'action prioritaire. Je regrette qu'il ne fasse pas l'objet d'une attention suffisante.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Alain Moyno-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.** La détérioration de la situation financière des agriculteurs a entraîné une croissance de l'endettement et un ralentissement des investissements.

Pour sortir de cette impasse, l'agriculture ne peut plus espérer maintenir son revenu par une croissance ou une diversification de sa production, compte tenu de la généralisation des quotas à l'ensemble des grands produits. La diversification vers le tourisme ou la forêt ne répond pas suffisamment à l'ampleur de la mutation en cours, si bien que « l'extensification » apparaît être une solution plausible et raisonnée.

Celle-ci ne doit pas se confondre avec une intensification appliquée à de plus grandes unités de production, mais correspondre à une réduction de coût de production à l'hectare supérieure à la baisse de la production à l'hectare, en recourant éventuellement à un agrandissement des exploitations.

Dans cette optique, « l'extensification » exige une forte diminution de l'impôt foncier non bâti, et par là même une réforme de la fiscalité locale qui compense cette diminution de ressources.

**M. Pierre Métais.** Exactement !

**M. Alain Moyne-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.** L'analyse des crédits budgétaires par catégories d'actions permet de mieux apprécier les points retenus pour 1988.

Premièrement, la protection sociale et la prévoyance en agriculture représentent près de 30 p. 100 - 10,5 milliards - du projet du budget. Cette dotation recouvre deux types d'actions : la couverture des risques sociaux et la protection des exploitants contre les conséquences des calamités agricoles. A cet égard, la participation de l'Etat au fonds de garantie reste insuffisante.

Deuxièmement, les chapitres concernant la valorisation de la production agricole se situent, par le montant des crédits, en deuxième position après la protection sociale - 6,4 milliard de francs, soit 18 p. 100 de l'ensemble du budget de l'agriculture. Ces crédits serviront principalement à financer l'action des organismes d'intervention, la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et la sélection animale ou végétale. Pour 1988, la dotation du chapitre relatif aux offices doit atteindre 4,3 milliards de francs. Les 283 millions de francs de crédits supplémentaires serviront plus particulièrement à financer les programmes de restructuration laitière.

Il convient de souligner que les aides consacrées à l'amélioration génétique continuent de diminuer depuis 1984, enregistrent une baisse de 54 millions de francs, soit près de 30 p. 100. Nous disposons d'un avantage par rapport à nos concurrents européens et nord-américains. Cependant, là encore, la préparation à une compétition accrue en génétique à l'horizon 1992 risque de mal s'effectuer pour la France.

**M. Gérard Kuster.** C'est vrai !

**M. Alain Moyne-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.** Troisième point : le chapitre consacré au coût de la bonification représente près de 11 p. 100 du budget. A titre comparatif, il en représentait près de 25 p. 100 en 1974. La charge de bonification des prêts a amorcé depuis 1983 une diminution non négligeable.

Quatrième point : pour l'enseignement, la formation et le développement agricoles, les crédits représentent 9,4 p. 100 du budget, soit 3,2 milliards.

L'enseignement agricole public se caractérise par la création de 80 postes.

Les crédits affectés à l'enseignement agricole privé augmentent globalement de 161 millions de francs. Cependant, ces dotations apparaissent très insuffisantes pour permettre à la fois l'application définitive de la loi et la progression jusqu'à 4 000 francs par élève de la subvention attribuée aux établissements fonctionnant dans des conditions comparables à celles de l'enseignement public. Il est donc indispensable d'envisager un effort budgétaire supplémentaire. Mais vous nous avez donné quelques assurances, monsieur le ministre.

En ce qui concerne la formation, 16 millions de francs seront consacrés aux stages de préparation à l'installation. Malgré tout, la rémunération des stagiaires, amputée de 20 p. 100 en 1987, demeure au même niveau.

**M. Michel Lambert.** Oui !

**M. Alain Moyne-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.** Cette situation est difficile.

Cinquième point : le chapitre consacré à l'adaptation de l'appareil de production agricole enregistre, en ce qui concerne les structures, une nouvelle diminution, de 4,4 p. 100. Néanmoins, un effort particulier est consenti en faveur des aides à la mutation professionnelle.

La D.J.A. baisse de 28 p. 100. Cette diminution est justifiée en raison de la baisse du nombre des installations.

**M. Gérard César.** Hélas !

**M. Alain Moyne-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.** ... et des retours financiers élevés en provenance du F.E.O.G.A.

Cependant, les obstacles majeurs à l'installation ne sont pas levés : les dispositifs juridiques et fiscaux restent inadaptés et les prises de risques encore trop importantes. L'installation des jeunes doit constituer une priorité.

Par ailleurs, l'hydraulique agricole est dotée de crédits en hausse destinés à couvrir les contrats de Plan. L'Etat respecte ses engagements, mais aucune action nouvelle n'est engagée. Je suis, à cet égard, partisan de rétablir les prêts bonifiés aux investissements collectifs.

Sixième point : la dotation relative à l'aménagement de l'espace rural augmente de 24,9 p. 100. Ces crédits sont, pour l'essentiel, destinés aux zones défavorisées et aux grands aménagements régionaux.

Pour encourageantes qu'elles soient, ces dispositions ne répondent pas aux véritables problèmes de l'aménagement de l'espace rural que sont la désertification, l'exode rural et le chômage.

**M. Michel Lambert.** En effet !

**M. Alain Moyne-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.** Enfin, les crédits consacrés aux industries agro-alimentaires sont globalement maintenus en autorisations de programme. En revanche - et ceci est regrettable - les crédits de paiement enregistrent une baisse.

**M. Michel Lambert.** Très bonne analyse !

**M. Alain Moyne-Bressand, rapporteur pour avis suppléant.** Je dirai, en conclusion, qu'il n'existe pas de solution « miracle », mais qu'il convient cependant de privilégier certains axes prioritaires en améliorant la compétitivité des entreprises, en agissant sur la formation des hommes, en mettant en œuvre dans les régions défavorisées un développement global intégrant l'agriculture aux autres secteurs économiques, en recentrant les interventions des divers intervenants - Etat, région, département - pour mettre un terme aux financements superposés, en envisageant un véritable programme pluriannuel d'engagements budgétaires.

C'est assurément à ce prix, monsieur le ministre, que notre agriculture réussira sa mutation.

La commission de la production et des échanges a émis un avis favorable sur votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

**M. le président.** Je remercie M. Moyne-Bressand d'avoir respecté scrupuleusement son temps de parole.

La parole est à M. Gérard César, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les industries agro-alimentaires.

**M. Gérard César, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les industries agro-alimentaires ont connu en 1986 une évolution contrastée, avec une production qui stagne, une légère baisse des effectifs et un modeste redressement des investissements.

Il est encore trop tôt pour porter un jugement sur la situation des industries agro-alimentaires en 1987. Il est toutefois possible que, s'inscrivant dans un contexte international toujours atone, elle se soit sensiblement modifiée.

Les premières estimations de l'Ipecode sur la situation de l'agriculture en 1987 font état d'une reprise de la production, d'un nouveau fléchissement des prix et d'une stabilisation de l'excédent agro-alimentaire autour du niveau atteint l'an dernier.

La stagnation de ce secteur depuis deux ou trois ans tient à de multiples causes, notamment internationales, comme la faiblesse de la demande solvable en face d'une offre abondante, la dégradation des prix accentuée par la baisse du dollar et le renforcement de la concurrence entre grands pays producteurs.

Elle s'explique également par certains éléments de fragilité de nos industries agro-alimentaires, tels que l'atomisation de ce secteur. Le degré de concentration et de développement international ne sont pas encore comparables à ceux de nos principaux concurrents.

De même, le blocage des prix et les pressions de la grande distribution sur l'entreprise agro-alimentaire ont eu tendance à laminer les marges et à aggraver une situation financière, caractérisée par un fort niveau d'endettement et une insuffisance de fonds propres. Il en est résulté une stagnation des investissements, notamment pour moderniser l'appareil de production et faire de la recherche.

Toutefois, les entreprises agro-alimentaires se répartissent sur l'ensemble du territoire et exercent un effet bénéfique sur l'emploi, notamment dans les zones rurales. Par ailleurs, la stabilisation des prix des produits agro-alimentaires constitue un facteur de modération sur le niveau général des prix.

Enfin, en transformant les deux tiers de la production agricole, elles demeurent au premier rang des activités industrielles et continuent d'apporter une contribution décisive à la croissance de notre économie et à l'équilibre de nos échanges.

Les industries agro-alimentaires représentent ainsi l'un des principaux pôles potentiels de compétitivité et méritent à cet égard d'être encouragées.

Compte tenu de ces faiblesses et de ces potentialités, le nouveau gouvernement a, dès 1986, mis en œuvre une politique visant à optimiser le régime des aides qui sont versées aux entreprises de ce secteur et à moderniser le droit de la concurrence dans les industries de l'alimentation, afin de préparer ces entreprises à la perspective du grand marché européen de 1992.

Le Gouvernement a choisi d'aider les entreprises moins par des subventions spécifiques à certains secteurs que par une amélioration d'ensemble de leur environnement économique et fiscal.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 a ainsi rétabli le principe de la liberté des prix et a clarifié utilement la définition des pratiques anticoncurrentielles, mettant ainsi fin au désordre qui prévalait entre l'industrie et la distribution.

Le Gouvernement, conscient de la nécessité d'accompagner les efforts entrepris par le secteur des I.A.A. pour renforcer sa compétitivité, a maintenu un régime d'aides à l'investissement en concentrant ses moyens sur la recherche, la modernisation de l'appareil de production et le développement international.

J'en viens maintenant à la troisième orientation de cette politique : l'actualisation du droit à l'alimentation. Le projet de loi de modernisation qui doit être examiné par le Parlement au cours de cette session comporte un volet consacré à une refonte du droit alimentaire s'inspirant des recommandations de la commission Creyssel. Il s'agit de simplifier, d'assouplir et de rendre plus cohérent un droit devenu, au fil du temps, complexe, rigide, inadapté à la situation actuelle.

Toutes ces actions tendent à mieux préparer les entreprises à l'unification du marché intérieur européen. Il importe, à cet égard, de mieux connaître ce marché de 320 millions d'habitants et surtout de suivre l'élaboration du cadre juridique dans lequel il évoluera. L'unification sera en effet précédée d'une harmonisation des réglementations des différents Etats membres.

La commission de Bruxelles s'oriente dans une première étape vers un système à deux niveaux. Seul ce qui relève de la santé et de la sécurité des consommateurs ferait l'objet, dans un premier temps, d'une réglementation uniforme, les normes imposées pour un produit par un Etat membre lui ouvrant l'accès dans tous les Etats membres. Compte tenu des risques d'un alignement par le bas des critères de qualité, le Gouvernement doit bientôt déposer auprès de la Commission un mémorandum soulignant la nécessité de fixer des normes communautaires exigeantes, afin d'assurer la sécurité et la protection des consommateurs.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aborderai maintenant l'évolution des échanges agro-alimentaires en 1986 et au premier semestre 1987. Mais plutôt que d'énumérer des résultats, je préfère centrer mon propos sur quelques observations.

D'un point de vue géographique, notre commerce extérieur agro-alimentaire en 1986 se caractérise par une légère amélioration des excédents avec les pays de la C.E.E. et par une nette détérioration de notre position avec les pays tiers. L'évolution contraire devrait prévaloir en 1987.

D'un point de vue sectoriel, le recul des excédents alimentaires en 1986 est imputable aux produits agricoles bruts dont le solde chute de 56 p. 100, tandis que l'excédent dégagé sur les produits d'industries agro-alimentaires progresse de 12,5 p. 100. Cette évolution positive ne devrait pas se confirmer en 1987 car les industries agro-alimentaires subissent cette année une perte de compétitivité liée à la baisse du dollar.

Si le contexte international, notamment la situation excédentaire de plusieurs marchés et la baisse des prix, explique la réduction des excédents de certains produits comme les céréales, la minoterie, le sucre ou les produits laitiers, ainsi que la réduction du déficit de certains produits comme le tabac, le café, le cacao ou le soja, il est en revanche beaucoup plus rare de voir les industries agro-alimentaires perdre du terrain, comme cela a été le cas en 1986 et le sera probablement en 1987. Ainsi les conserves, les produits d'épicerie sèche, les plantes et fleurs, les poissons, crustacés et mollusques ont enregistré un déficit global de 12 milliards de francs en 1986. En revanche, les vins, vermouths et spiritueux enregistrent une progression de 6,6 p. 100, laquelle est cependant moins élevée que les années précédentes. Quant aux échanges de bovins et de viandes bovines, ils progressent, pour leur part, de 10 p. 100.

S'agissant des crédits destinés aux industries agro-alimentaires, un montant de 436 millions de francs est inscrit dans le projet de budget de l'agriculture, soit une progression globale de 6,7 p. 100, ce qui tranche sur les réductions des années précédentes.

Un financement est donc prévu pour la S.O.P.E.X.A., le centre français du commerce extérieur et le CODEX-AGRO chargé des actions de développement en faveur des produits agricoles et alimentaires.

La dotation du fonds d'intervention stratégique et les crédits ouverts en faveur de la prime d'orientation agricole et les actions de promotion sont reconduits. En revanche, et ce point a été signalé par ailleurs, les crédits de paiement prévus pour l'équipement de stockage et de conditionnement et pour l'amélioration du fonctionnement des marchés ne progressent que sensiblement.

La priorité a été accordée à la recherche. Compte tenu des retards accumulés en ce domaine par les industries agro-alimentaires, un tel soutien est d'autant plus indispensable que la concurrence se fait de plus en plus vive, tant en ce qui concerne la qualité des produits que le lancement de produits nouveaux. L'effort consenti en faveur de la recherche dans le secteur agro-alimentaire devra se poursuivre et s'accroître dans les années à venir, si on entend en faire un pôle de développement de notre économie.

En complément des actions menées par l'I.N.R.A. et le C.E.M.A.G.R.E.F., le ministère de l'agriculture intervient en encourageant la recherche privée associative, soit au niveau régional, soit au niveau d'une profession, en assurant une meilleure liaison avec la recherche publique.

C'est dans ce cadre qu'un programme d'ensemble appelé « Aliment 2000 », d'une durée de trois ans, a été lancé en 1986, assurant une coordination entre les actions de recherche-développement, d'aide aux investissements et de formation. Il porte essentiellement sur quatre axes : nutrition et toxicologie, caractéristiques et promotion de la qualité, génie industriel alimentaire et automatisme, biotechnologie-fermentation. Les articles 60 et 80 du chapitre 61-21 concrétisent par des crédits renforcés la volonté des pouvoirs publics d'avancer plus vite dans cette orientation. Au vu des résultats obtenus, il est à souhaiter que ce programme soit reconduit pour une nouvelle période triennale et que les crédits budgétaires affectés à ce programme soient augmentés.

Compte tenu des éléments positifs que comporte le projet de budget pour les industries agro-alimentaires, j'ai invité la commission de la production et des échanges à donner un avis favorable à l'adoption des crédits destinés aux industries agro-alimentaires. Elle m'a suivi et je suis persuadé que l'Assemblée, dans sa majorité, adoptera la même position. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bordu, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

**M. Gérard Bordu, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les problèmes agricoles constituent l'un des enjeux primordiaux des relations internationales.

Un récent rapport du Conseil de l'Europe attire l'attention sur les dangers à long terme pour l'approvisionnement mondial en produits alimentaires d'une évolution défavorable du rapport entre la croissance de la population et la dégradation de l'environnement : érosion des sols et déforestation dans les pays en voie de développement.

Toujours selon la même source, tous les signes d'aggravation de la crise internationale se multiplient : surproduction massive dans certains pays, stocks énormes par rapport aux marchés solvables, effondrement des cours mondiaux, stagnation voire recul relatif de la demande, disparités entre exploitations agricoles, tensions sur les marchés internationaux de produits agricoles, augmentation absolue du nombre des humains victimes de grave sous-nutrition les entraînant en quantité croissante vers la mort ou la mutilation.

Cette situation n'est pas récente. Mais, ce qui est nouveau, c'est son aggravation malgré les tentatives diverses de maîtriser une évolution porteuse de graves risques pour l'équilibre de l'humanité et la paix.

Dans le cadre du Conseil mondial de l'alimentation, les ministres viennent de reconnaître que « l'augmentation constante du nombre de ceux qui souffraient de la faim et des mal nourris dans le monde témoignait que les efforts déployés jusqu'à présent pour lutter contre la faim et la malnutrition avaient échoué ».

La politique suivie en la matière n'était pas porteuse de l'ordre économique mondial absolument indispensable à l'instauration de nouveaux rapports, condition incontournable pour résoudre le grave défi à l'humanité que constituent la faim et la pauvreté.

Les échanges de produits agricoles entre les Etats-Unis et les pays du Conseil de l'Europe constituent une part essentielle des échanges. D'un montant de 130 milliards de dollars, ils représentent 60 p. 100 du total des échanges de l'O.C.D.E. et 36 p. 100 du total des échanges mondiaux.

Pour la France, le commerce extérieur de ces produits est vital. Ainsi, en 1986, nos exportations se sont élevées à 83,8 milliards de francs et ont dégagé un excédent de 28,2 milliards de francs pour l'ensemble du secteur agrolimentaire. Mais les effets des réductions de production - quotas et gel des prix entre autres - ont déjà des répercussions négatives sur nos résultats. L'excédent fléchit, alors qu'il était de 29,8 milliards de francs en 1984 et avait atteint 34,2 milliards de francs en 1985.

L'aggravation de la situation se vérifie aussi dans les décisions et propositions de la Commission des Communautés, qu'il s'agisse de l'aggravation des quotas de production, de l'application de mesures diverses de limitation des productions, y compris sur les protéagineux dont l'Europe est pourtant déficitaire, du gel des prix, voire de leur baisse brutale sous l'effet des taxes de coresponsabilité et des péralités. A cela s'ajoutent la persistance des flottements monétaires qui perturbent gravement les échanges en ouvrant des possibilités de spéculation défavorables aux échanges, l'aggravation de la dette des pays en voie de développement dont la plupart des observateurs sérieux s'accordent à reconnaître qu'elle ne pourra jamais être remboursée, le renforcement des mesures prises par les Américains pour conserver, voire accroître leurs parts de marché.

Dans ce contexte, on pouvait penser que le plan Guillaume - celui qui porte votre nom, monsieur le ministre - aurait permis un processus de redressement de cette situation. En effet, ce plan reconnaît la gravité de la crise et admet que le recul du pouvoir d'achat en est la raison profonde. Cependant, il exagère l'importance relative des stocks en les comparant uniquement au marché solvable et étudie la cause fondamentale de cette situation.

La position française confond en effet la cause et ses conséquences. Les « distorsions économiques », la « guerre budgétaire », la « concurrence stérile », les « stocks internationaux » et l'« effondrement des prix » ne sont que des conséquences d'une politique constituant la cause déterminante de la crise. Or son origine est à rechercher dans les mécanismes du système économique dominant.

Dans ce système, la production est déterminée non par des besoins humains mais par le taux de rentabilité. En fait, ce sont les multinationales du commerce et de l'industrie qui ont accaparé le profit tiré de la domination de quelques produits qu'elles ont su rendre indispensables. D'ailleurs, divers hauts responsables américains ont reconnu que le « pouvoir vert » constituait, dans la période récente, une de leurs armes de « négociation » les plus efficaces. Or le plan français ne propose pas de sortir de cette logique.

Par ailleurs, l'endettement des pays en voie de développement et la faiblesse de leurs économies limitent l'intérêt que peuvent leur porter les grandes sociétés des pays occidentaux.

La proposition française n'innove pas. Ce n'est pas la première tentative d'organisation du marché international. Depuis des décennies des accords ont été recherchés entre pays exportateurs et importateurs.

Croire, comme le feint M. le ministre, qu'une entente est possible entre exportateurs au profit des pays pauvres relève d'une certaine inconscience. Ce principe est totalement opposé au fondement du capitalisme lui-même. Toute l'évolution récente et en cours prouve par ailleurs que la ligne de force qui prévaut est au contraire de supprimer toutes les entraves à la concurrence, quelles que soient leurs origines. La solution aux problèmes de la faim et des stocks passe par une autre politique.

Je formulerai ici quelques suggestions :

Les échanges alimentaires doivent cesser d'être un enjeu politique, et en particulier de la part des Etats-Unis ;

Le désendettement des pays en voie de développement suppose un moratoire sur une partie significative de la dette ;

Une politique de développement des pays en voie de développement n'est possible que par une action cohérente portant sur l'ensemble des domaines économiques, sociaux et culturels ;

L'aide alimentaire demeure une nécessité et doit s'effectuer en évitant de contrarier les productions agricoles des pays bénéficiaires ;

Les prix mondiaux doivent cesser d'être des prix directs ;

Les multinationales qui profitent des courants d'échanges devraient faire l'objet d'un contrôle rigoureux et de mesures limitant leurs énormes pouvoirs ;

Les échanges internationaux, au lieu d'être seulement impulsés par la concurrence, gagneraient à faire l'objet d'accord de réciprocité. Le développement récent des échanges compensés montrent que d'autres solutions sont possibles ;

Enfin la sortie de la crise suppose deux orientations indissociables. Le désarmement constitue un facteur essentiel de succès : d'une part, il permet de dégager les sommes nécessaires à une véritable politique de développement et, d'autre part, en favorisant la détente et les rapports de confiance, il diminue l'intérêt de l'arme alimentaire, ce que reconnaît d'ailleurs formellement le conseil mondial de l'alimentation.

En ce qui concerne l'impact de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, je fais simplement observer que les importations en France de produits provenant d'Espagne ont nettement progressé, alors que certaines de nos exportations connaissent une diminution sensible.

L'ampleur du déficit de nos échanges reste préoccupant. Plus grave encore, cinq Etats membres ont mieux tiré partie que la France de l'élargissement communautaire en accroissant fortement leurs exportations vers l'Espagne en 1986.

L'avenir de la politique agricole commune est toujours enfermé dans le carcan budgétaire décidé en 1984.

La préparation du marché unique de 1992 me conduit à exprimer les plus vives inquiétudes quant aux conséquences qui découlent de cette décision. La mise au point des textes permettant d'aboutir à ce marché commence à laisser apparaître de graves inconvénients pour les productions agricoles.

Par ailleurs, la Communauté européenne et le Gouvernement français ne font pas, selon nous, front aux U.S.A. de manière satisfaisante.

En général, le budget favorise les dotations qui accompagnent une politique de réduction des capacités de production et de baisse de prix : cessation laitière - et, contrairement à ce qu'on pourrait penser, notre pays est, dans le secteur laitier, défavorisé par rapport à ses concurrents - primes aux vaches allaitantes, aide aux zones défavorisées, augmentation relative des contributions sociales.

En revanche, des chapitres porteurs d'expansion sont en réduction. Il en va ainsi des crédits destinés à l'installation, aux prêts bonifiés et à la modernisation des exploitations.

Le versement à la Communauté, qui augmente de 8,8 milliards de francs, soit de 27 p. 100, représente un manque à gagner important.

De même les crédits concourant à l'action de la France à l'étranger sont en diminution.

La France n'occupe pas sa juste place. Elle se plie trop aux volontés américaines. Elle ne joue pas un rôle moteur dans la croissance des pays en voie de développement. Elle accepte trop de pertes de souveraineté. Malgré cela, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères, dans sa majorité, a adopté votre budget.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'an dernier, l'établissement du rapport spécial du budget annexe des prestations sociales agricoles a été rendu malaisé par l'insuffisance du nombre des réponses aux questions que j'avais posées. Au moment où, dans de nombreuses instances, se manifeste la volonté de voir le Parlement contrôler le financement de la protection sociale collective, de telles anomalies font mal augurer de cet éventuel élargissement des missions de la représentation nationale.

Le projet de B.A.P.S.A. pour 1988 s'élève à 70 800 millions de francs, soit une augmentation de 3,69 p. 100 par rapport à celui de 1987. Ce budget, s'il ne présente pas de grandes différences structurelles par rapport à celui de l'an dernier, laisse cependant apparaître quelques modifications qu'il nous a semblé utile de signaler et de commenter.

Les prestations augmenteront de 3,6 p. 100 en 1988. Elles devraient ainsi passer de 67 600 millions de francs à 71 000 millions de francs. Comme les années précédentes, les retraites représentent plus de la moitié des dépenses et avoisinent les 40 milliards de francs. En 1988, l'âge de la retraite sera abaissé à soixante-deux ans, comme le dispose la loi du 6 janvier 1986. Le nombre des retraités et des allocataires devrait donc augmenter de 3,2 p. 100, soit une progression tout à fait comparable à celle qui devrait être enregistrée pour la présente année. Corrélativement, le nombre de titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité devrait diminuer d'environ 5 p. 100.

Pour ce qui concerne la maladie, les dépenses devraient passer de 22 500 millions de francs à 23 500 millions de francs. Cette estimation tient compte des effets escomptés du plan gouvernemental de rationalisation de l'assurance maladie, qui a notamment supprimé certaines exonérations de ticket modérateur. Il nous paraît également utile d'indiquer que ce plan a entraîné un surcroît de travail et de charges pour les caisses de mutualité sociale agricole.

Ce budget, par ailleurs, ne pourra pas répondre à une revendication permanente des agriculteurs, à savoir la prise en charge des remplacements effectués auprès d'exploitants en longue maladie ou victimes d'accidents. Par contre, l'allocation de remplacement versée au conjoint d'exploitant agricole en cas de maternité enregistre une augmentation sensible de 15 p. 100, consécutive au recours de plus en plus fréquent à cette prestation.

En matière d'invalidité, les crédits subissent une diminution importante, de l'ordre de 12 p. 100. Il est difficile de trouver une explication satisfaisante à cette évolution. On peut craindre cependant que ce mouvement ne soit, pour partie, le résultat d'une sévérité accrue des commissions chargées de reconnaître l'inaptitude.

Dans le domaine des prestations familiales, la diminution constatée de 1,4 p. 100 traduit la baisse du nombre de bénéficiaires, qui s'explique elle-même pour des raisons d'ordre démographique. A l'intérieur de ce poste, il convient de noter la forte croissance de l'allocation au jeune enfant, laquelle se substitue aux anciennes allocations pré et post natales ainsi qu'au complément familial pour enfants de moins de trois ans, pour les enfants conçus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1985.

S'agissant maintenant du financement de ce budget, il ne faut pas manquer de souligner que l'évolution des cotisations est susceptible de plusieurs types de présentation.

Si l'on se place du point de vue de la grande masse des ressortissants du régime, les cotisations devraient augmenter en 1988 de 6 p. 100. Certes, l'affichage théorique et officiel de la hausse peut être présenté également à 2,7 p. 100, mais il convient d'y annexer 1,8 p. 100 de majoration correspondant à la compensation rendue nécessaire par le démantèlement partiel des taxes sur les céréales, les betteraves et les

oléagineux. A cela, il faut ajouter la participation demandée aux exploitants agricoles pour le financement complémentaire de la sécurité sociale.

On peut s'interroger, dans ces conditions, sur l'opportunité de la réduction partielle de ces taxes, notamment lorsque l'on constate qu'il y aura une pause dans leur démantèlement en 1990. Il eût été plus utile, selon nous, de poursuivre en priorité l'effort engagé pour obtenir une assiette de cotisation plus proche des facultés contributives des exploitants.

Cela dit, si l'on essaie d'apprécier la participation des agriculteurs à leur régime de protection sociale, on observe qu'en assurance maladie le taux d'effort s'établit à 100 p. 100 dans l'optique du revenu du travail et à 88 p. 100 dans l'optique du revenu professionnel.

En matière de vieillesse, les taux d'effort se situent respectivement à 72 et 67 p. 100, selon que l'optique retenue est celle des revenus du travail ou celle des revenus professionnels.

L'examen du financement extraprofessionnel fait par ailleurs apparaître les évolutions suivantes : le versement au titre de la compensation démographique atteindra en 1988 19,4 milliards de francs, soit une augmentation de 3,7 p. 100 par rapport à l'an dernier. Ce résultat traduit d'ailleurs l'application d'un rapport mécanique entre cotisants actifs et bénéficiaires de chacun des régimes.

Le versement de la caisse nationale d'allocations familiales devrait s'établir aux alentours de 1,4 milliard de francs, en diminution de 12 p. 100 par rapport à l'an dernier. Cette réduction s'explique notamment par l'utilisation d'une nouvelle base de calcul pour estimer la contribution propre de l'agriculture.

La participation de l'Etat au financement de ce budget prend en compte les variations divergentes constatées pour d'autres sources de financement. Ainsi, le rendement attendu des taxes sur les farines, les produits forestiers, le tabac, les corps gras alimentaires et les alcools devrait atteindre 16,6 milliards de francs en 1988. La contribution de l'Etat aux prestations familiales devrait s'élever à 970 millions de francs ; cette progression de 7,1 p. 100 compense pour partie la diminution du versement de la caisse nationale d'allocations familiales. Le remboursement par le budget général de l'allocation aux adultes handicapés s'établirait ainsi à 632 millions de francs.

La subvention du budget général, compte tenu de ces évolutions, devrait progresser de 22 p. 100, atteignant en 1988 8,5 milliards de francs. Cela donnerait un effort total direct de l'Etat de 10,1 milliards de francs pour 1988 si l'on ajoute à la subvention proprement dite le remboursement de l'allocation aux adultes handicapés et la contribution aux prestations familiales.

Enfin, les crédits du fonds national de solidarité s'élevaient à 6,9 milliards de francs en 1988.

Une recette supplémentaire apparaît dans ce budget sous forme d'un prélèvement sur fonds de roulement, à hauteur de 100 millions de francs, à propos duquel nous aimerions au demeurant obtenir de plus amples informations. Nos interrogations n'ont fait que croître depuis la réunion de la commission des finances au cours de laquelle nous avons examiné ce budget. Plusieurs de nos collègues avaient alors à juste titre souligné les difficultés croissantes qu'éprouvent de nombreuses caisses de mutualité agricole compte tenu des défaillances de nombreux ressortissants à la suite des deux années de sécheresse 1985 et 1986.

Depuis cette réunion de la commission, les phénomènes naturels ont encore frappé et plusieurs régions de l'Ouest, huit jours après la tempête, sont encore dans l'impossibilité d'évaluer l'étendue des dommages. Nul doute que de nombreux agriculteurs, bretons notamment, vont éprouver de graves difficultés pour faire face à leurs cotisations d'assurance sociale. Cette tempête met non seulement en jeu le fonds de garantie - et des insuffisances ont été relevées par un rapporteur précédent - elle va également poser de graves problèmes aux organismes sociaux de la mutualité agricole.

Voilà pourquoi ce prélèvement sur fonds de roulement nous apparaît aujourd'hui bizarre et même inopportun. J' imagine, monsieur le ministre, que cette catastrophe et ses conséquences prévisibles sur le financement professionnel de la protection sociale agricole retiendront toute votre attention ; peut-être pourrez-vous nous en dire un peu plus dans votre intervention qui fera suite aux rapports.

En conclusion, le budget annexe des prestations sociales agricoles n'échappe pas aux lourdes interrogations relatives à l'avenir de notre système de protection sociale. De plus, l'insuffisance des données susceptibles de nous éclairer sur la modification des comportements en matière d'assurance-maladie, l'insolvabilité constatée chez un nombre croissant d'exploitants agricoles, les sujétions nouvelles imposées aux caisses de mutualité sociale agricole dans le cadre du plan de rationalisation de l'assurance-maladie, l'impossibilité d'envisager sur le plan financier le remplacement des agriculteurs en cas de longue maladie et le développement des droits des conjoints ne permettent pas à ce budget de répondre à toutes les attentes qu'ont manifestées les ressortissants du régime agricole de protection sociale.

La commission des finances a débattu de ces problèmes de façon approfondie. En dépit des difficultés et des insuffisances relevées, elle vous recommande, mes chers collègues, d'adopter ce budget annexe.

**M. le président.** Je remercie M. Rodet de ne pas avoir utilisé tout son temps de parole ; cela nous permet d'économiser quelques instants.

La parole est à M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

**M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble de notre système de protection sociale est aujourd'hui remis en cause et la nécessité des choix auxquels nous sommes contraints tient principalement à l'écart entre l'inflation des dépenses, d'une part, et la stagnation des recettes, d'autre part.

Aujourd'hui, les prestations sociales représentent 30 p. 100 du revenu national, ce qui est beaucoup. Dans ce contexte difficile et tendu où le système de protection sociale des agriculteurs garde toute sa spécificité, les orientations à prendre pour le maintien de sa qualité demandent de la réflexion et de la résolution pour les années à venir.

En 1987, la protection sociale des agriculteurs est globalement harmonisée avec celle des autres catégories sociales, c'est vrai, mais elle tient encore compte des spécificités du monde agricole, de son évolution et de ses aléas.

Une des caractéristiques de ce régime est son financement original, qui tient compte du revenu des agriculteurs : leur contribution ne couvre en effet, généralement, que 21 p. 100 environ des dépenses de prestations, le reste étant assuré par la collectivité nationale et par les autres régimes. Je sais que cette situation est souvent mal comprise, mais l'agriculture compte un cotisant pour un retraité, contre trois cotisants pour un retraité dans le régime général.

Autre caractéristique de ce système : une large solidarité de la collectivité tout entière mais aussi des agriculteurs entre eux. Autant dire que l'évolution de ce régime dépendra aussi bien des facteurs propres à l'agriculture que des facteurs concernant la situation générale des régimes sociaux.

Les facteurs propres à l'agriculture tiennent principalement à la démographie de la population, qui diminue de 2 à 3 p. 100 par an et diminuera encore plus fortement avec l'abaissement de l'âge de la retraite. On estime que le nombre des retraités sera de 2,1 millions en 1990, contre 1,8 million aujourd'hui, tandis que celui des cotisants continuera à diminuer, passant de 1,260 million en 1980 à 930 000 en 1990.

Malgré ce déséquilibre structurel, les prestations versées aux agriculteurs sont en quasi-totalité, sauf pour l'assurance vieillesse, harmonisées avec celles des autres régimes. On peut donc prévoir qu'elles évolueront assez largement comme celles des autres régimes. Il convient en revanche de s'interroger sur le financement du régime agricole dans les prochaines années, au fur et à mesure que le nombre d'exploitants diminuera, de même qu'on s'inquiète aujourd'hui de l'évolution du régime général.

La politique que nous devons suivre en matière de protection sociale agricole doit être conforme à celle que nous suivons à l'égard du régime général, tout en tenant compte des particularités et des problèmes spécifiques à l'agriculture. Ceux-ci sont immenses, et celui de la compensation démographique, pour ne prendre que cet exemple, n'est pas résolu.

Nous allons, comme chaque année, voter un budget en équilibre, mais il faut être attentif à l'évolution des revenus des agriculteurs. En effet, tandis que le salarié, par suite de

chômage ou de réduction d'horaire, voit son salaire se réduire et ses cotisations diminuer, l'agriculteur, lui, même lui, s'il gagne moins, doit payer autant de cotisations parce qu'il y a répartition de la même somme.

Monsieur le ministre, je tiens à appeler votre attention sur ce grand problème des années à venir : la répartition des cotisations entre agriculteurs mais aussi au sein de chaque département. Ne pourrions-nous par exemple trouver d'autres bases d'imposition dans les départements où les diminutions de production imposées contractent la conjoncture ?

La politique sociale agricole que vous menez depuis 1986 s'inscrit dans le cadre d'une politique qui cherche à contenir le déficit de la sécurité sociale tout en s'inscrivant dans la ligne d'action propre à l'agriculture, qui vise à améliorer le revenu des agriculteurs.

L'an prochain, le B.A.P.S.A. augmentera de 3,69 p. 100 par rapport à 1987 et son évolution, située entre celle du budget de l'Etat, qui progresse de 2,8 p. 100, et celle du budget de l'agriculture, qui augmente de 5,1 p. 100, traduit votre attachement à contenir les dépenses et à modérer l'augmentation des cotisations.

Le montant total des prestations qui seront versées en 1988 s'élèvera en principe à 70,1 milliards de francs, contre 67,6 milliards votés pour 1987. L'augmentation, de 3,6 p. 100, est contenue ; elle tient compte à la fois de la situation démographique spécifique des agriculteurs et des effets du plan de rationalisation des dépenses de santé, qui permettra de maîtriser l'augmentation des cotisations professionnelles.

Quant aux prestations versées au titre de l'assurance vieillesse, avec 39,9 milliards de francs en 1988 contre 38,3 milliards en 1987, elles augmentent de 3,9 p. 100 et représentent à elles seules 57 p. 100 des dépenses sociales du B.A.P.S.A., contre 56 p. 100 et 55 p. 100 les années précédentes. Leur poids dans l'ensemble des prestations sociales agricoles s'accroît donc encore.

Cette évolution modérée, mais stable, et légèrement supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble des interventions publiques - 3,64 p. 100 d'augmentation - s'explique par plusieurs raisons.

Il faut d'abord tenir compte des effets budgétaires de la poursuite de l'abaissement de l'âge de la retraite qui, en 1988, pourra être prise à soixante-deux ans, ainsi que de l'arrivée des classes pleines à l'âge de la retraite. Selon les estimations des caisses centrales de M.S.A., les départs à la retraite auront augmenté de 40 p. 100 en 1986. Aussi le coût net supplémentaire sera-t-il de 590 millions en 1988, contre 550 millions en 1987 et 240 millions en 1986.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ce n'est pas grand-chose par rapport à 10 milliards !

**M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis.** Au moment du vote de la loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite, nous avons prévu les effets que cette mesure entraînera lorsque la retraite à soixante ans sera effective pour tout le monde.

Autre raison de l'évolution dont j'ai parlé : l'amélioration des pensions de retraite et ses prolongements. En 1988, l'harmonisation des retraites coûtera 107 millions de francs, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1987. Diverses mesures législatives et réglementaires ont apporté des améliorations aux retraites des exploitants agricoles depuis l'année dernière ; elles sont développées dans mon rapport.

Les revalorisations successives ont pour but de permettre le maintien du pouvoir d'achat des retraités de l'agriculture.

Quant aux dépenses d'assurance maladie, elles passent de 23,4 milliards de francs à 24,329 pour 1988 et augmentent de 3,97 p. 100, représentant ainsi le deuxième poste le plus important pour les prestations versées. Ces dépenses représenteront 34,7 p. 100 des dépenses de prestations du B.A.P.S.A. Leur stabilisation résulte du plan de rationalisation des dépenses de santé et de la diminution du nombre de personnes protégées.

En ce qui concerne les prestations de maternité, il faut tenir compte pour l'année à venir de la baisse des naissances, que l'on évalue à environ 6 p. 100.

L'allocation de remplacement a été revalorisée et augmentée de 15,4 p. 100. La diminution des ayants droit que l'on constate chaque année sera sans doute de 8,62 p. 100 en 1988.

Je tiens à rappeler la part importante que prennent les cotisants inactifs puisqu'ils augmenteront de 6,89 p. 100 en 1988, tandis que les cotisants actifs diminueront de 2,36 p. 100 et que les non-cotisants augmenteront de 2,09 p. 100.

Enfin, les prestations familiales, qui s'élevaient au total à 5,1 milliards de francs, diminueront de 1,4 p. 100.

Si l'importance de ce poste a tendance à s'amenuiser chaque année, il faut cependant noter que le B.A.P.S.A. marque un certain fléchissement en 1988. Cette inflexion, nous le savons, n'est pas liée à une reprise de la natalité, car la diminution du nombre des naissances, je l'ai déjà dit, est estimée à 6,2 p. 100, comme en 1987. Ce ralentissement de la diminution est lié à l'application du plan relatif à la famille voté en décembre 1986.

L'incidence financière sur le B.A.P.S.A. de la loi du 29 décembre 1986 porte essentiellement sur les prestations d'allocation parentale d'éducation, dont le champ des bénéficiaires a été très sensiblement élargi en raison de la modification de la condition d'activité.

Le montant de cette prestation s'élèverait en 1988 à 137 millions de francs alors qu'il n'atteignait que 5 millions de francs en 1986. Il est à noter que son poids est probablement appelé à croître davantage dans les prochaines années si la natalité du monde agricole se maintient.

Je rappelle que, dans ce domaine, les prestations versées sont depuis longtemps équivalentes à celles versées au titre du régime général.

Je tiens enfin à souligner l'augmentation de 15,4 p. 100 de l'allocation de remplacement, qui passe de 406 francs à 420 francs par jour.

J'en arrive aux recettes.

La nécessité de ralentir la croissance des charges sociales pesant sur les agriculteurs a été prise en compte. Compte tenu de l'augmentation des charges sociales pesant sur les agriculteurs ces dernières années, le budget de 1988 permettra de contenir l'évolution du financement professionnel tout en opérant un transfert de charge des taxes de solidarité vers les cotisations. Mais la limitation de la hausse des cotisations initiales à 2,7 p. 100 a rendu nécessaire un accroissement de la participation de l'Etat malgré une augmentation modérée des dépenses. Le monde agricole a noté cet effort que je vais évoquer plus amplement. Mais cela ne doit pas faire oublier, eu égard au contexte difficile dans lequel le financement de la protection sociale s'inscrit depuis plusieurs années, que la participation de la profession s'accroît chaque année alors que les dépenses sociales agricoles représentent une masse financière de plus en plus importante et que le nombre des cotisants s'affaiblit.

Trois points dans ce chapitre des recettes ont retenu mon attention.

Le premier concerne la participation des agriculteurs à l'effort collectif de la nation en faveur de la protection sociale. Elle se matérialise par une ligne supplémentaire de 193 millions de francs que les agriculteurs ont d'ailleurs déjà trouvée sur leurs factures de 1987.

Le deuxième point a trait au démantèlement de taxes de solidarité réclamé par la profession depuis fort longtemps. Ce démantèlement entraîne une baisse des recettes de 5,77 p. 100, qui représentera un manque à gagner de 110 millions de francs répercuté sur l'ensemble des cotisants, dont les cotisations sont majorées de 1,8 p. 100 à cet effet.

Le troisième point concerne l'effort important de l'Etat qui, pour compenser cette participation professionnelle accrue, augmente sa subvention de près de 25 p. 100 cette année. J'ai noté, monsieur le ministre, que c'est l'effort le plus important jamais réalisé pour le B.A.P.S.A. Il concrétise votre souhait de limiter l'augmentation des cotisations des agriculteurs, et nous y sommes très sensibles.

L'étude de ce budget révèle plusieurs interprétations possibles quant à l'augmentation des cotisations.

Théoriquement, les cotisations augmentent de 6 p. 100, mais compte tenu du fait que les agriculteurs ont déjà payé sur leurs factures de 1987 la part de la participation à l'effort collectif de la nation en faveur de la protection sociale, part qui représente 193 millions de francs.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Non : 186 millions !

**M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis.** En outre, la diminution des taxes du B.A.P.S.A. sur les céréales représente 1,8 p. 100, ce qui ramène l'augmentation réelle à 2,7 p. 100. Cette dernière mesure est malgré tout à ajouter à la facture globale de la M.S.A., ce qui fera que l'augmentation des cotisations sera en réalité de 4,8 p. 100.

A ce taux peut éventuellement s'ajouter l'augmentation de la cotisation complémentaire qui sert au financement de l'action sanitaire et sociale et au fonctionnement des caisses.

Monsieur le ministre, nous apprécions l'effort de l'Etat en faveur de ce budget car, je le répète, sa part augmente sensiblement. Sans cet effort, les cotisations devraient augmenter de près de 10 p. 100. Mais tout cela ne doit pas faire oublier une réalité qui est celle du monde agricole en ce moment.

Beaucoup de jeunes, pourtant compétents, connaissent les pires difficultés, qu'elles soient liées aux quotas laitiers ou à la mévente de la viande. De même, les planteurs de tabac, petits exploitants, sont de plus en plus découragés, alors que le tabac lui-même rapporte 25 milliards à la caisse de l'Etat et que, grâce à une publicité astucieuse, notre déficit du tabac est de plus de 6 milliards.

Je ne m'écarterais pas trop de mon sujet, mais j'illustrerai des cas typiques où les cotisations sociales ne peuvent être versées que s'il y a des ressources sur l'exploitation.

Monsieur le ministre, vous avez récemment inauguré dans ma région deux importantes réalisations coopératives. Vous avez pu vous rendre compte que les agriculteurs ne baissent pas les bras, qu'ils se battent sur tous les fronts pour améliorer leur revenu.

Tous les intervenants à ces manifestations ont conclu par ces mots que tout homme politique est heureux d'entendre : « Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance. » (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

De ce sentiment, vous mesurez certainement le prix car il n'y a rien de pire que de décevoir celui qui vous fait confiance.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez sincèrement la volonté de vous battre pour le monde agricole. Mais, les cotisations sociales, c'est d'abord le problème du revenu de l'agriculture !

Après délibération, la commission, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, s'est prononcée favorablement sur les crédits du B.A.P.S.A. et demande à l'Assemblée nationale de les voter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

**M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, à la veille d'une consultation électorale importante et après deux budgets présentés sous votre responsabilité, il ne me semble pas inutile de retracer l'évolution, en forme de bilan, de la protection sociale des agriculteurs depuis 1981.

La lecture des interventions des rapporteurs depuis cette année-là est sur ce point tout à fait éclairante.

Les deux premiers budgets, ceux pour 1982 et 1983, sont chacun marqués par des mesures qui améliorent significativement la protection sociale des agriculteurs. Elles portent notamment sur les retraites, l'allocation de remplacement en cas de maternités, les pensions d'invalidité, les prestations familiales.

Ces progrès réels ont cependant été accompagnés de hausses des cotisations mais, je le rappelle, sur un revenu paysan moyen qui était légèrement redressé.

Le budget pour 1984 marque le pas. Il confirme les acquis. Mais, au lieu d'une pause momentanée, il ouvre en fait, malheureusement, une longue période de stagnation.

La liste que je donne des problèmes demeurant à résoudre se retrouve dans sa quasi-totalité dans les retards que j'analyserai en fin d'intervention.

Pour parler du B.A.P.S.A. depuis 1984, nous pouvons reprendre la formule de mon ami Michel Couillet, qui, présentant ce budget en 1985, déclarait : « il ne comporte aucune amélioration notable et laisse en l'état les retards hérités du passé. » Cette appréciation vaut pour les deux budgets que vous nous avez présentés.

Après les responsabilités que vous avez occupées dans le syndicalisme, votre nomination au ministère de l'agriculture a pu apparaître à certains comme une garantie de l'intérêt que portaient le Premier ministre et son Gouvernement aux agriculteurs. Et, en parlant d'intérêt, je pense non pas au potentiel électoral que cette catégorie représente, mais bien à l'attention et au dévouement que vous lui manifestez.

A l'heure du bilan, les agriculteurs sont nombreux à être déçus et ce B.A.P.S.A. leur donne de nouvelles raisons de l'être.

Le crédit ouvert pour les dépenses dépasse les 69 milliards de francs. Il est en hausse de 3,5 p. 100 mais, compte tenu de l'inflation prévisible, il s'agit, en fait, d'un maintien en valeur réelle.

Les prestations vieillesse occupent toujours, et de loin, la première marche du podium, hélas ! avec 40 milliards de francs, soit 57 p. 100 du budget total.

Le Gouvernement nous dit qu'il tient compte de l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite, de l'arrivée des classes d'âges importantes et des revalorisations des divers avantages. Avec une augmentation des crédits de 4 p. 100 toujours en francs courants, l'appréciation du Gouvernement, à mes yeux, est excessive. Ces crédits suffisent en effet tout juste à maintenir les pensions au niveau du pouvoir d'achat de l'an dernier.

Tous les objectifs ne seront donc pas atteints, mais les agriculteurs ne s'en apercevront que plus tard !

Deuxième poste, celui des prestations maladie. Avec 23,5 milliards, il représente 33,4 p. 100 des dépenses.

Le B.A.P.S.A. est généralement établi à partir de la réalisation du budget précédent, mais les dépenses maladie font cette année exception à cette règle. Les effets du plan Séguin dit de « rationalisation des dépenses maladie » ne peuvent encore être mesurés pour 1987.

A cette incertitude s'en ajoute une autre, relative à la part du régime agricole dans la dotation globale hospitalière en 1987. De ce fait, les prévisions sur lesquelles les dépenses de maladie sont fondées sont assez aléatoires il faut le reconnaître. Nous devons donc attendre sur ce point des changements significatifs dans l'exécution de ces prestations.

Je veux aussi commenter brièvement les dépenses de prestations sociales.

Les crédits enregistrent une nouvelle diminution de 1,45 p. 100. Ils devraient s'élever à 5 milliards. Cette évolution traduit un phénomène démographique préoccupant. Le nombre des enfants des familles d'agriculteurs continue de reculer, traduisant ainsi le vieillissement de la population et l'aggravation du recul du taux de renouvellement potentiel des exploitants agricoles. Pour l'avenir à long terme, il y a là une préoccupation majeure, que tout le monde partage.

Je n'évoquerai pas les autres dépenses, qui sont analysées dans mon rapport écrit. J'en viens donc aux recettes.

Les cotisations augmenteront en fait de 6 p. 100 en 1988 en masse budgétaire. Mais compte tenu de la réduction du nombre des exploitations et de la répartition entre départements, ainsi que cela a déjà été relevé, cette augmentation pourra être supérieure de manière significative.

Je rappelle que ces 6 p. 100 sont composés par la majoration exceptionnelle des cotisations payées en 1987, mais portées au B.A.P.S.A. de 1988, soit 1,5 p. 100 ; par la hausse initiale, soit 2,7 p. 100 ; par le démantèlement des taxes sur certains produits, soit 1,8 p. 100.

La commission m'a chargé d'insister sur la question des taxes.

La répercussion du démantèlement des taxes paraît injuste à la majorité de la commission. Elle frappe des exploitants qui, tout autant, sinon plus, que les céréaliers, sont victimes de la mauvaise politique qui voit le revenu moyen continuer de s'affaïsser.

Vous avez aussi, de cette manière, alourdi la note des petits et moyens exploitants que vous prétendez pourtant soutenir.

Outre les cotisations, le B.A.P.S.A. est alimenté par l'Etat. Le Gouvernement fait là une présentation qui est à mon avis fallacieuse. La subvention annoncée pour 1988 se monte à 8,5 milliards, soit une hausse de 24,3 p. 100 par rapport à 1987.

Que se cache-t-il derrière cet astucieux maquillage ?

Vous le savez, cette hausse peut être amputée par des annulations de crédits et elle ne constitue en réalité qu'un solde destiné à équilibrer recettes et dépenses. Par ailleurs, cette progression théorique masque le recul des contributions apportées par le Fonds national de solidarité et l'allocation aux adultes handicapés.

En fait, l'aide globale de l'Etat n'augmente que de 7,3 p. 100. Ainsi, en tenant compte de l'inflation et en supposant - ce qui est tout à fait improbable - que l'on n'opérera pas de coupes sombres dans la subvention, on peut penser que l'augmentation réelle sera de l'ordre de 4 p. 100.

Enfin, en terminant sur les recettes, je dirai, à titre d'exemple, un mot de l'épisode vécu par la caisse de la Nièvre de la mutualité sociale agricole.

Les difficultés grandissantes des caisses à percevoir les cotisations traduisent le désarroi dans lequel de très nombreuses exploitations sont plongées. Vous le savez, monsieur le ministre, les agriculteurs ont toujours mis un point d'honneur à s'acquitter de leurs cotisations. Or, de plus en plus, les caisses se heurtent à l'impossible.

Je ne crois pas que la solution retenue par la caisse de la Nièvre soit la bonne. Des efforts sont nécessaires, certes, pour assurer la régularité des paiements de cotisations, mais ces efforts ne doivent pas se traduire par des suspensions de couverture qui peuvent plonger des familles dans une extrême détresse.

Les mécanismes de solidarité doivent à notre avis jouer pleinement leur rôle. Par ailleurs, je rappelle que le Gouvernement a la responsabilité de verser aux caisses les sommes qui leur sont dues au titre de l'aide de l'Etat.

En tout cas, mes chers collègues, cet épisode prouve la fragilité de notre agriculture et appelle de la part de l'Etat une action permettant de relever les revenus des agriculteurs. Sans cela, les caisses connaîtront des moments encore plus difficiles.

Autre problème déjà évoqué : qu'en sera-t-il, par exemple, dans les régions sinistrées de l'Ouest ? Les mesures annoncées mercredi par M. Pasqua et vous-même ne semblent pas permettre de faire face à des besoins immédiats de trésorerie.

J'ai appris que la collecte laitière avait baissé, depuis les sinistres, de 30 p. 100, ce qui va poser des problèmes considérables aux éleveurs.

Pour conclure, j'évoquerai très rapidement les retards qui persistent dans la protection sociale des agriculteurs et auxquels vous n'apportez pas de réponse.

Premièrement, l'assiette des cotisations demeure toujours aussi injuste et dépassée. Les petits continuent à payer proportionnellement plus que les gros dans des proportions inacceptables que vous avez aggravées. L'accroissement du nombre d'exploitants et de leur famille privés de toute protection sociale traduit bien l'état précaire dans lequel une large fraction de notre agriculture se trouve. Les mesures prises ne suffisent pas : il faut un mécanisme plus opérationnel !

Deuxièmement, les agricultrices restent, comme auparavant, sans statut, sans droits, en dépit du rôle qu'elles jouent dans l'exploitation : pas de pension d'invalidité ; pas d'aides suffisantes en cas de maternité.

Troisièmement, les conditions de départ à la retraite devaient être améliorées. Beaucoup reste à faire. Or vous n'avez même pas fait prévaloir une vieille revendication de la profession que vous connaissez bien : la déduction des revenus imposables des cotisations de retraites complémentaires.

Quatrièmement, les conditions d'utilisation des aides à domicile sont toujours défavorables aux assujettis du régime agricole, alors que tout le monde reconnaît qu'elles offrent la meilleure solution pour maintenir les personnes âgées dans leur milieu naturel, pour ne pas les déraciner.

Les hôpitaux ruraux et les autres lieux d'accueil, particulièrement pour les personnes âgées, sont insuffisants, mal équipés, et ceux qui existent manquent de personnel.

Enfin - problème dont on ne parvient jamais à trouver la solution - le vaccin contre la grippe est toujours financé sur les fonds de la mutualité sociale agricole, privant les caisses de moyens pour conduire d'autres actions.

Monsieur le ministre, en vérité, votre bilan pour la protection sociale des agriculteurs, est largement négatif. Lorsque les choses bougent, c'est dans le mauvais sens. Les mesures prises dans le cadre général du plan Séguin et celles qui ont été annoncées pour la réforme de la Sécurité sociale constitueraient, en effet, une régression considérable.

Mesdames, messieurs, votre rapporteur pour avis ne veut abuser personne : il ne peut laisser croire que le projet de budget réponde aux besoins du monde agricole. C'est pour cela qu'il a demandé à la commission de la production et des échanges de rejeter les crédits du B.A.P.S.A. afin de manifester sa volonté de voir mieux pris en compte les besoins sociaux des agriculteurs et d'avancer vers la parité promise depuis des décennies. La commission ne l'a cependant pas suivi, et je le regrette.

**M. Charles Revet.** Elle a eu raison !

**M. Jean-Louis Goaduff.** Elle a été sage !

**M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis.** La commission a donc adopté ces crédits et vous invite, mes chers collègues, à les adopter à votre tour. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, la discussion budgétaire est un moment privilégié pour le Gouvernement comme pour les assemblées puisqu'elle offre aux uns et aux autres l'occasion d'un grand débat national sur l'avenir de chacun de nos grands secteurs d'activité.

Aussi, ai-je grand plaisir à vous présenter aujourd'hui le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1988. Je répondrai tout à l'heure à vos interventions, mesdames, messieurs les députés. Je tiens au préalable à redire à cette tribune que le Gouvernement et la nation se sentent profondément solidaires des agriculteurs bretons et normands qui viennent d'être si cruellement éprouvés. Je sais que toute l'Assemblée partage ces sentiments.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture.** Dès à présent, mes services préparent des mesures pour le secteur forestier, s'assurent des conditions d'indemnisation normale pour la reconstruction des bâtiments et des serres et préparent un dispositif pour faciliter la récolte de maïs. La procédure des calamités est engagée. A ma demande, le ministre de la défense nationale a décidé d'accorder des permissions aux jeunes appelés paysans de ces départements. *(Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Je le confirme, la solidarité nationale jouera en faveur de ces régions. Pour en revenir au budget, je m'attacherai à dégager les grandes lignes de notre politique nationale en la situant dans son contexte communautaire. Elles se traduisent par des actions nouvelles et des moyens supplémentaires dans le budget de mon département qui atteindra l'an prochain 34,9 milliards de francs, soit une hausse de 5,13 p. 100 par rapport à cette année.

Vous l'avez dit, monsieur Cointat, c'est un bon budget, qui tient compte de notre environnement communautaire.

L'Europe conditionne largement la politique des prix agricoles et de soutien des marchés. Les contraintes qui pèsent sur la politique agricole commune sont incontournables, si vous me permettez cette expression. Vous connaissez la position du Gouvernement sur les stabilisateurs. La maîtrise nécessaire de la dépense européenne ne doit pas se réaliser au détriment du revenu des producteurs pas plus qu'au détriment de la capacité d'exportation de la Communauté. Il nous faut donc adapter cette politique agricole commune en la rapprochant des exigences du marché sans pour autant nous engager dans un processus de limitation de la production dont nous connaissons déjà les méfaits dans le secteur du lait.

J'ai d'ailleurs bien noté les préoccupations de plusieurs rapporteurs devant les drames qu'entraîne l'application du système des quotas adopté en 1984 dans toutes les régions de France. Je partage leur préoccupation et je n'en suis que plus déterminé à lutter contre l'instauration de quotas dans d'autres secteurs.

**M. Charles Revet.** Tout à fait.

**M. le ministre de l'agriculture.** Il nous faut par tous les moyens favoriser au maximum la restructuration dans le secteur laitier pour procéder à une répartition plus juste encore des possibilités de produire.

Nous ne pouvons pas effectivement ne pas rechercher les adaptations nécessaires de cette politique agricole commune. Il ne s'agit pas, naturellement, de reclotter nos économies en matière agricole. Les difficultés du moment ne doivent pas nous faire oublier que l'existence d'un grand marché intérieur est indispensable à notre agriculture et à nos industries dont la capacité de production ne saurait se satisfaire des seuls consommateurs de la métropole et des départements et territoires d'outre-mer. Les profits que retire la France de la politique agricole commune sont évidemment beaucoup plus importants que ses inconvénients.

La politique agricole commune a permis et continue de favoriser le développement de notre agriculture qui s'est ouverte sur un marché européen avec ses 350 millions de consommateurs en bénéficiant de prix à la production plus favorables que ceux du marché mondial, fort heureusement.

Pour en retirer le maximum de bénéfices, notre pays doit faire entendre sa voix avec fermeté à Bruxelles. C'est ce que le Gouvernement a fait, et je rappellerai simplement à ce sujet la bataille que nous avons livrée et gagnée sur le terrain agrimonétaire. Dans ces conditions, et dans ce contexte, il nous faut renforcer la compétitivité de notre agriculture et de nos industries agro-alimentaires. C'est là précisément la politique que le Gouvernement développe au niveau national depuis dix-huit mois en réduisant les charges de nos entreprises tout en accroissant les crédits d'investissement qui préparent l'avenir.

L'insertion de la politique nationale dans la politique communautaire passe d'abord par la réduction des coûts. La politique de diminution des coûts de production menée depuis mars 1986 se développe dans les domaines fiscal, social et financier. Elle a fait l'objet de décisions importantes lors des conférences annuelles - rétablies par le Premier ministre - et a toujours été appuyée par la majorité ; je tiens à le souligner et à l'en remercier.

Cette action sera poursuivie en 1988 et le projet de budget marque à cet égard une nouvelle et importante étape.

J'aborderai d'abord à ce sujet les mesures prévues pour réduire les handicaps naturels de certaines régions. Pour aider les zones défavorisées à compenser ce handicap naturel, nous vous proposons d'augmenter les crédits qui leur sont destinés de 28,8 p. 100. Ces crédits, en 1988, atteindront 1,4 milliard de francs, avec les remboursements attendus du F.E.O.G.A. En deux ans, la hausse aura été de 60 p. 100. Nous pourrions ainsi créer une nouvelle prime pour les bovins allaitants en zone défavorisée simple. Cette action bénéficiera de 150 millions de francs.

Cela nous permettra d'augmenter toutes les indemnités bovines et ovines en montagne, haute montagne, piémont, zone sèche et zone humide. Selon les catégories et compte tenu des plafonds communautaires, leurs taux augmenteront de 3 p. 100 pour les bovins viande en montagne à 46 p. 100 pour les ovins en zone défavorisée simple humide.

Ainsi, pour la campagne 1987-1988, et par rapport à la campagne 1985-1986, l'I.S.M. augmentera en francs constants - je dis bien : en francs constants - de 5,6 p. 100 pour les bovins en haute montagne à 35 p. 100 pour les ovins en piémont. Ces aides ont une importance déterminante dans les régions où elles s'appliquent. Les agriculteurs qui en bénéficient sont au nombre de 135 000 et l'Etat apporte ainsi une contribution indispensable au maintien en activité de 12,4 millions d'hectares.

Au-delà du discours, c'est là un élément tangible de l'effort de l'Etat en faveur de la meilleure occupation possible de l'espace rural dont MM. Cointat, d'Aubert et Moyne-Bressand ont souligné à juste titre l'importance, car la politique d'aménagement de l'espace rural doit avoir un contenu. Ce contenu, pour tout ce qui est de l'activité agricole, c'est l'effort du ministère de l'agriculture réalisé en particulier depuis deux ans.

**M. Yves Tavernier.** Zorro est arrivé !

**M. le ministre de l'agriculture.** Dans le domaine social, le budget poursuivra en 1988 l'action entreprise l'an passé en vue de tenir compte le mieux possible, comme vous le sou-

haitiez, monsieur Gengenwin, de certaines particularités de l'agriculture. En 1987, l'augmentation des cotisations sociales aura été de 3,8 p. 100, le taux le plus faible depuis l'existence du B.A.P.S.A. En 1988, nous ferons mieux encore puisque la hausse sera de 2,7 p. 100.

**Un député du groupe socialiste.** Demain, on rase gratis !

**M. le ministre de l'agriculture.** Certes, la diminution des taxes sur les céréales, les betteraves et les oléagineux, effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1987, entraîne un accroissement de cotisation de 1,5 p. 100. Je précise que cette décision a été prise à la demande de toutes les organisations professionnelles et qu'elle ne modifie pas la charge sociale globale qui pèse sur l'ensemble des agriculteurs.

En ce qui concerne la répartition de ces cotisations sociales, vous aurez noté qu'en 1987, déjà, la part de l'assiette représentée par le revenu cadastral, si contestée, a été abaissée à 20 p. 100 et sera encore en 1988 pour n'atteindre que 10 p. 100, jusqu'à sa disparition lorsque les assemblées auront voté le projet de loi de modernisation qui prévoit, entre autres, une répartition des cotisations en fonction de la capacité contributive de chacun des agriculteurs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Quant au prélèvement exceptionnel de 1,5 p. 100 destiné à équilibrer nos régimes de protection sociale, permettez-moi de vous rappeler, monsieur le rapporteur spécial de la commission des finances, qu'il doit être imputé sur l'exercice 1987 et non pas sur l'exercice 1988. Sa mise en œuvre a été décidée en conférence annuelle avec le plein accord des organisations agricoles.

Plusieurs rapporteurs se sont inquiétés des risques de suppression de la protection sociale pour tous ceux qui ne s'acquittent pas de leurs cotisations. Ce problème a été évoqué lors de la conférence annuelle. Nous avons alors décidé d'octroyer des prêts d'honneur à un certain nombre d'agriculteurs. Par ailleurs, les commissions sociales examineront le cas de ceux qui ne pourront se mettre à jour ni dans l'immédiat ni à terme. Eventuellement, le paiement de ces cotisations sera pris en charge.

Le projet de loi de modernisation qui vous sera présenté au cours des semaines prochaines s'inspire de ce qui existe dans les autres secteurs d'activité et proposera de mettre en œuvre des systèmes de conciliation. Il tend également à prendre en compte les faillites réelles en agriculture et à permettre à ceux qui sont obligés d'abandonner leur activité d'en retrouver une autre grâce à un système de reconversion.

Enfin, il rapprochera l'assiette des cotisations sociales des revenus réels. Cette limitation de la hausse des cotisations va entraîner une augmentation de la subvention du B.A.P.S.A. de 19 p. 100, effort sans précédent, comme vous l'avez souligné vous-même, monsieur Gengenwin. Je ne crois pas pour autant que l'on puisse affirmer que cette augmentation explique à elle seule la hausse de 5,13 p. 100 du budget du ministère. En effet, la subvention au titre de la bonification des prêts enregistre une diminution mécanique également très importante, elle aussi comptabilisée dans le budget. Hors la subvention du B.A.P.S.A. et l'économie mécanique de la bonification, le budget du ministère de l'agriculture augmente non plus de 5,1 p. 100, mais de 5,3 p. 100, ce qui permet de renforcer les actions notamment d'intervention et d'éducation.

Dans le domaine financier, le projet de budget ouvre 192 millions de francs pour des mesures nouvelles. Seront ainsi financées les baisses des taux des prêts bonifiés de juillet 1986 - baisse de 2 p. 100 pour les jeunes, de 1 p. 100 pour les autres prêts d'équipement sauf les prêts fonciers dont les taux seront diminués de 0,75 p. 100 -, la baisse des taux des prêts bonifiés de juillet 1987 sur les prêts spéciaux d'élevage, qui passeront à 6 p. 100, et des prêts aux productions végétales spéciales, qui, eux aussi, passeront à 6 p. 100. Ces décisions de baisse des taux sont les premières depuis l'existence de la bonification.

Il faut ajouter l'incidence en 1988 des prises en charge d'intérêts pour les prêts contractés au cours des années 1982 à 1986, quand les taux d'intérêt étaient les plus élevés qu'on ait connus. Cela a été décidé lors des conférences annuelles de décembre 1986 et de juillet 1987, en faveur notamment des jeunes agriculteurs ou des victimes de la sécheresse. La

réduction des coûts ainsi poursuivie renforce la compétitivité de l'agriculture française et lui permet de mieux préparer son avenir.

C'est en effet un budget orienté vers l'avenir que je vous présente aujourd'hui, et je vous remercie, monsieur François d'Aubert, de l'avoir souligné, d'autant que, en ce qui concerne le budget d'investissement, il marque une rupture avec le passé, comme vous l'avez dit, et chacun se rappellera, même si cela ne fait pas plaisir à certains, que, au cours des années 1982 et 1983, ...

**M. Yves Tavernier.** Ah ! Enfin !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... il y a eu une annulation des crédits qui venaient à peine d'être réservés pour l'investissement, au titre notamment des autorisations de programme.

**M. Arnaud Lopercq.** C'est scandaleux !

**M. René André.** Mais c'est vrai !

**M. le ministre de l'agriculture.** L'avenir, c'est d'abord la jeunesse : à cet égard, après que, pour l'année en cours, les crédits pour les bourses ont augmenté de 37 p. 100...

**M. Arnaud Lopercq.** Ça, c'est du social !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... le projet de budget pour 1988 comporte des mesures très significatives. D'abord, je propose la création de 80 postes d'enseignants dans l'enseignement agricole public ; c'est la première fois depuis 1983 qu'apparaît une décision de ce type. Elle permettra l'ouverture de nouvelles filières dans l'enseignement technique et facilitera la poursuite de la politique d'élevation du niveau de formation, avec un B.T.A. rénové et une diversification des filières d'enseignement qui ne couvrent naturellement pas seulement, monsieur César, la production agricole, mais aussi la transformation des produits agricoles, leur commercialisation, les problèmes d'environnement et l'ensemble des activités parallèles.

C'est, bien sûr, le point fort en faveur de l'enseignement agricole public. Mais le projet de budget comporte également plusieurs mesures pour améliorer la formation des enseignants et les conditions de fonctionnement de cet enseignement. Bien entendu, le rapporteur de la commission de la production et des échanges estime que l'on aurait pu faire davantage. On peut toujours souhaiter plus et mieux. Mais, et je dois le rappeler, dans le respect d'une parfaite solidarité gouvernementale, notre devoir est d'assainir les finances publiques et, mesdames et messieurs, la gestion de nos prédécesseurs nous a laissé beaucoup à faire en la matière. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Mauger.** C'est vrai !

**M. Guy-Michel Cheveau.** Il y aura encore plus à faire après vous !

**M. le ministre de l'agriculture.** L'enseignement agricole public, auquel je tiens à rendre un hommage appuyé pour son efficacité, intervient en parfaite complémentarité avec l'enseignement agricole privé.

Ce dernier, qui regroupe plus de la moitié des élèves, avait été quelque peu laissé à l'abandon par la majorité précédente.

**M. Michel Lambert.** Naturellement !...

**M. Yves Tavernier.** Et plus c'est gros, mieux ça passe !

**M. René Souchon.** Mais attention à l'effet boomerang !

**M. le ministre de l'agriculture.** Certes, une loi a été votée, vous l'avez rappelé à juste titre, monsieur d'Aubert, mais les moyens n'ont pas suivi ...

**M. René Souchon.** C'est laborieux, comme démonstration !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... et la loi n'a pas fait l'objet de textes d'application qui auraient permis de lever certaines ambiguïtés dénoncées par les fédérations d'enseignement privé.

Dès le collectif de 1986, nous avons dû attribuer des crédits supplémentaires à l'enseignement agricole privé, une soixantaine de millions. Pour 1988, ces crédits vont augmenter de 17 p. 100. Ainsi, par rapport à la loi de finances de 1986, ce sont 227 millions de francs qui auront été ajoutés, soit une hausse de près de 35 p. 100.

En 1988, pourront ainsi être poursuivies l'actualisation des rémunérations des enseignants, l'ouverture de classes et l'augmentation de la prise en charge de frais de fonctionnement parallèles.

De même, des crédits nouveaux permettront un début d'application de la loi de 1984 pour les enseignants en prenant en compte leur carrière, comme dans l'enseignement public, dans des conditions qui font l'objet d'une large concertation.

Les actions seront ainsi renforcées dans les formations initiales. Pour la formation continue, si essentielle dans le secteur agricole où les adaptations permanentes sont indispensables, et qui a fait l'objet d'une remarque de l'un des rapporteurs, deux mesures nouvelles sont prévues concernant, l'une, la formation des femmes, l'autre, l'apprentissage; une convention est également envisagée avec le ministère des affaires sociales afin d'obtenir des crédits supplémentaires.

Le deuxième axe du budget de 1988, c'est l'augmentation des dépenses d'investissement, soulignée par plusieurs rapporteurs que je remercie, et notamment par M. César.

Ces dépenses d'investissement baissent depuis plusieurs années. J'ajoute que les crédits qui leur étaient destinés étaient, de plus, diminués en cours de gestion par des amputations et annulations importantes et que les crédits de paiement ne permettaient pas la couverture des autorisations de programme ouvertes.

En outre, entre 1981 et 1983, le budget du ministère de l'agriculture a perdu non seulement les crédits décentralisés mais aussi les crédits de l'I.N.R.A. M. le rapporteur Cointat comprendra que, dans ces conditions, il m'est difficile de répondre à ses observations sur le budget de l'I.N.R.A. pour 1988.

Qu'il me permette simplement de lui dire - et d'ailleurs il l'a noté lui-même - qu'en ce qui concerne mon budget, les crédits pour la recherche vont augmenter de 24 p. 100. L'effort devrait porter sur la formation par la recherche et sur la recherche dans les industries agricoles et alimentaires, tant il est vrai que les conclusions de votre rapport au Premier ministre, monsieur Cointat, doivent entraîner une mobilisation de tous en ce domaine.

Dans le secteur des industries agro-alimentaires, j'ai proposé également un maintien des interventions de l'Etat qui s'ajouteront aux allègements fiscaux qu'a décidés le Gouvernement.

Il m'est, en effet, apparu indispensable de préserver ces crédits pour faciliter la restructuration des entreprises de ce secteur et leur permettre ainsi de mieux aborder l'avenir.

Comme nous l'avons fait au cours de cette année, nous répartirons ces crédits de manière sélective en favorisant, notamment, tous ceux qui font un effort de recherche et d'innovation.

Enfin, vous avez noté que les investissements en milieu rural progressent pour permettre l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles.

Les crédits d'hydraulique augmenteront en 1988 - vous l'avez noté - de plus de 8 p. 100. Cette forte progression marque une nette rupture avec le passé et permettra de renforcer les actions entreprises pour consolider la ressource en eau, particulièrement dans les zones menacées par la sécheresse.

Les crédits d'équipement pour l'aménagement rural augmentent, pour leur part, de 90 p. 100.

Dans le domaine forestier, les investissements progressent également de manière significative et, à ce sujet, je suis tout à fait d'accord avec M. d'Aubert...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Encore ? Il insiste !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... quand il estime que le problème posé concerne non pas simplement la production forestière, puisqu'elle connaîtra une progression très importante au cours des années prochaines,...

**M. François d'Aubert, rapporteur spécial suppléant.** Vous êtes d'accord avec M. Proriol.

**M. le ministre de l'agriculture.** ... mais incontestablement la transformation. Un effort tout particulier sera fait pour la restructuration des industries de première transformation, c'est-à-dire des scieries, mais aussi en faveur de l'ameublement. Vous savez d'ailleurs que le Gouvernement a déjà pris des mesures pour les industries lourdes, que ce soit celle des panneaux ou celle de la pâte à papier.

En 1988, 1 911 millions de francs seront consacrés à la mise en valeur et à la protection des forêts françaises, soit une augmentation de 6,6 p. 100 par rapport à 1987.

Les crédits consacrés à la surveillance et aux travaux d'entretien des espaces forestiers seront fortement majorés.

Les efforts entrepris en 1987 pour limiter les feux de forêt ont déjà porté leurs fruits. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Souchon.** Il a plu !

**M. le ministre de l'agriculture.** L'effort consenti - 14 millions de francs, soit une augmentation de 70 p. 100 - portera essentiellement sur la restauration des terrains en montagne. Ces actions permettent de mieux maîtriser les risques naturels propres à la montagne.

L'effort fourni en faveur du conservatoire de la forêt méditerranéenne sera poursuivi.

L'aide aux investissements forestiers des collectivités et des propriétés privées sera amplifiée.

Un effort particulier sera fait pour la lutte contre le dépérissement des forêts. Des moyens seront apportés grâce à une décision communautaire que nous avons fortement appuyée et qui permet de dégager une vingtaine de millions d'ECU en faveur de la lutte contre le dépérissement des forêts et, pour une part, contre les feux dans la forêt méditerranéenne.

Par ailleurs, sera créé en 1988 un service de surveillance de la santé des forêts.

Mesdames, messieurs les députés, le projet de mon ministère aidera les agriculteurs français à préparer l'avenir.

Une amélioration des structures de l'entreprise agricole, du droit de l'alimentation, dont l'importance a été soulignée par M. César dans la perspective de l'élargissement du marché unique de 1992, de la protection sociale et de l'enseignement sera proposée dans le projet de loi de modernisation de l'agriculture. Ce texte est important pour renforcer la compétitivité des exploitations agricoles. J'aurai le plaisir d'en débattre plus longuement avec vous dans un peu plus d'un mois.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les grandes orientations de ce projet de budget pour 1988.

J'ajoute, comme l'ont noté vos rapporteurs, que l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture devrait augmenter de 9 p. 100 en 1988. Je m'en félicite, comme je me félicite du taux d'augmentation de 5,13 p. 100 du budget de mon ministère. Je suis sûr que tous les Français approuveront cette priorité donnée par le Gouvernement à mon budget, car ils savent que l'agriculture, un des premiers postes positifs de notre balance commerciale, doit être appuyée pour réussir sa modernisation et maintenir des activités sur l'ensemble de notre territoire, dans le cadre d'une politique rénovée de l'aménagement de l'espace rural.

C'est cette manifestation de l'intérêt général et de la solidarité nationale que le Gouvernement a décidé, à ma demande, de traduire dans le projet de budget de l'agriculture pour 1988 et que je vous demande, mesdames, messieurs les députés, de bien vouloir approuver. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Il n'a pas répondu aux préoccupations des agriculteurs.

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de l'agriculture, qui nous est soumis aujourd'hui, rétablit enfin la légitime considération que l'agriculture est en droit d'attendre de la part de la collectivité nationale et du Gouvernement.

**M. René André.** Très bien !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Ce secteur d'activité qui participe à l'aménagement du territoire, au maintien d'une vie économique diffuse dans le monde rural, mais aussi à la politique de l'emploi et, d'une façon très importante, à l'équilibre de notre balance commerciale nationale, méritait en effet une place toute particulière dans les préoccupations de l'Etat pour les prochaines années.

A l'heure où nos agriculteurs et les responsables des entreprises agro-alimentaires s'interrogent sur une évolution économique qui bouleverse le cadre réglementaire européen qui

a accompagné depuis deux décennies son développement et qui modifie profondément les facteurs qui conditionnaient son expansion, nous devons nous féliciter des orientations positives prises par le Gouvernement dans la loi de finances pour 1988 puisque l'ensemble des dépenses en faveur de l'agriculture progresse de 9,1 p. 100 et que le seul budget du ministère de l'agriculture enregistre une augmentation de 5,13 p. 100 de ses moyens, comme vous venez de le confirmer, monsieur le ministre.

En tant qu' élu d'une région agricole et en tant qu'ancien agriculteur, je mesure avec satisfaction les nouvelles orientations de ce budget, qui conformément d'ailleurs les objectifs que vous vous êtes fixés, monsieur le ministre, avec l'accord et l'appui de l'ensemble du Gouvernement, à savoir renforcer la compétitivité d'un secteur qui dispose de quelques années pour se préparer à affronter le grand défi du marché unifié européen, d'une part, et permettre, par une rationalisation des coûts et des charges de production, à nos exploitations de passer le cap difficile d'une mutation qui placera l'activité dans le grand contexte agro-alimentaire et agro-industriel des marchés internationaux, d'autre part.

Vous essayez, monsieur le ministre, de répondre au mieux aux besoins résultant de ce défi et de cette grande mutation. La modernisation par l'informatique et par la bureautique des services, le soutien accru pour l'O.N.F., qui a en charge un secteur dont le potentiel reste sous-valorisé, le lancement de la première phase du recensement général de l'agriculture, outil indispensable pour mesurer la situation et les possibilités des unités de production, enfin et surtout la création de 80 postes d'enseignant pour le secteur public démontrent bien votre souci de conforter les moyens de services nécessaires pour favoriser une évolution coordonnée et positive de l'ensemble de l'agriculture.

Le titre IV du budget sur les interventions publiques confirme cette volonté.

Tout d'abord, - et cela me paraît primordial - l'élévation du niveau de qualification des agriculteurs, avec l'objectif d'un B.T.A. pour les futurs chefs d'exploitation en 1992, a déjà été prise en compte dans ce projet de budget.

Les efforts indispensables pour le perfectionnement des personnels d'enseignement, la poursuite des mesures permettant l'application de la loi du 31 décembre 1984 sur l'enseignement agricole privé, la progression des crédits dévolus à l'apprentissage s'inscrivent dans cette volonté politique.

Certes, ces efforts ne permettent pas de répondre totalement aux besoins de certains établissements, comme les maisons familiales qui, malheureusement, éprouvent toujours des inquiétudes quant aux subventions de fonctionnement et aux crédits d'investissements.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Jean-Louis Goasduff.** A ce sujet, monsieur le ministre, avec l'accord de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, la commission des finances a accepté un amendement tendant à établir la parité entre un élève de l'enseignement privé par rapport à un élève de l'enseignement public, et ce, non pas à partir de la rentrée d'octobre 1988, mais à partir d'octobre 1987, soit 4 000 francs par élève au lieu de 1 200 francs. Nous comptons, monsieur le ministre, sur votre approbation pour l'application de cette précieuse modification.

Il faudra rapidement clarifier, préciser, voire compléter le processus de décentralisation notamment pour la formation des adultes dans la mesure où 90 p. 100 des actions dépendent désormais des fonds régionaux.

Nous souhaitons que les centres de formation pour adultes puissent avoir les moyens nécessaires pour continuer l'œuvre importante entreprise, à savoir, la formation professionnelle des personnes en quête d'une qualification pour leur permettre d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi à l'issue de leur stage.

Les crédits en faveur de l'action économique enregistrent une diminution qu'il convient de corriger par la baisse mécanique de la charge de la bonification, moins 20 p. 100, soit près de 1 milliard de francs hors bonification.

La dotation à l'action économique connaîtrait une progression de plus 2,4 p. 100. Il convient d'ailleurs de mentionner que les décisions positives prises par le Gouvernement pour alléger les charges financières des exploitations, qui correspondent à 180 millions de francs, sont comptabilisées dans le coût global de la bonification. Ces décisions ont bénéficié, il

fait le rappeler, aux jeunes agriculteurs pour les emprunts contractés entre 1982 et 1986, aux prêts pour les productions végétales spéciales, aux prêts spéciaux « élevage » et enfin aux prêts « calamités » par une augmentation de l'enveloppe destinée à compenser les effets de la sécheresse.

A propos des calamités, je tiens à appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les conséquences graves, voire dramatiques - et vous avez pu le constater sur place - de la récente catastrophe naturelle qui vient d'affecter la région de l'Ouest.

Je voudrais, à ce propos, rappeler les limites acceptables de la notion de risque qui caractérise les activités de production agricole.

Si l'on peut concevoir que plusieurs risques doivent être assurés par l'exploitant agricole, dans la mesure où il peut s'acquitter du montant de ces assurances, force est de reconnaître aujourd'hui que la solidarité nationale doit pouvoir s'exercer à plein quand des phénomènes imprévisibles, brutaux et exceptionnels interviennent et remettent en cause la survie même des unités de production des entreprises.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Je souhaite, à ce sujet, qu'au-delà des difficultés actuelles rencontrées par le Fonds de calamité, la collectivité nationale exprime par des aides significatives et surtout immédiates, la considération et le soutien qu'elle accorde aux agriculteurs touchés par cette catastrophe.

**M. René André.** Absolument !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Au passage, monsieur le ministre, je vous remercie très sincèrement de votre attention particulière, en accord avec M. le ministre de la défense, en accordant une permission exceptionnelle aux jeunes militaires des secteurs sinistrés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Chacun d'entre nous connaît la fragilité des trésoreries des exploitations, déjà confrontées, à une crise économique grave. Chacun connaît les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs pour faire face aux baisses de prix, aux contingents communautaires plus ou moins rampants et aux difficultés d'écoulement de leurs produits, qui imposent des reconversions douloureuses ou des diversifications coûteuses.

Voilà pourquoi je profite de cette intervention à la tribune de l'Assemblée au sujet d'un débat agricole pour lancer un appel à la collectivité nationale tout entière, pour éviter les lenteurs et les tatillonnements des décisions et faire en sorte que, compte tenu de l'urgence de la situation et de l'ampleur du désastre, des réponses rapides et significatives soient apportées à nos populations.

**M. Michel Lambert.** Il ne faut pas oublier l'Orne !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Les dotations destinées aux offices sont globalisées puisque c'est désormais le conseil supérieur d'orientation qui en définira la répartition. Conformément aux besoins enregistrés et à certains programmes en cours de restructuration laitière notamment, une augmentation des crédits est logiquement inscrite dans le projet de budget que nous analysons aujourd'hui.

Ces dotations en faveur des offices me semblent particulièrement importantes, même si elles doivent être accompagnées par d'autres moyens pour résoudre les crises difficiles qu'affrontent certains secteurs d'activités, comme les productions laitière ou porcine.

Plus que jamais ces crises sectorielles démontrent la justification des réserves que nous avions émises lors de la mise en place de ces offices qui devaient, selon nos collègues socialistes, tout régler, voire apporter des garanties aux producteurs.

Je souhaite, monsieur le ministre, que dans le cadre de l'application de la récente loi sur l'organisation économique, des structures où s'exercent directement la responsabilité du monde professionnel puissent compléter le cadre trop administratif des offices pour trouver et mettre en œuvre des actions complémentaires, réalistes sur le plan économique, lucides sur le plan social, efficaces sur le plan commercial, capables de redynamiser par une compétence accrue ces secteurs si fondamentaux pour l'agriculture française en général.

Il en est de même pour la politique d'aménagement de l'espace rural, sujet d'actualité pour lequel la solidarité nationale doit s'exercer afin de compenser certains handicaps naturels et afin d'éviter des déséquilibres pouvant conduire à une désertification progressive des zones sensibles.

En deux ans, avec les propositions inscrites dans ce projet, le budget des indemnités compensatoires aura été accru de près de 60 p. 100 au bénéfice, en particulier, de l'élevage ovin et de l'élevage bovin allaitant, production particulièrement menacée par la crise économique agricole actuelle.

**M. Michel Lambert.** Et les troupeaux mixtes !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** Cet effort permettra de mieux soutenir l'agriculture de montagne, mais aussi celle de toutes les zones défavorisées.

Les crédits inscrits en faveur de l'action sociale participent également à la mise en œuvre d'une politique de limitation des charges puisque la participation accrue du ministère dans le financement du B.A.P.S.A. - plus 1,7 milliard - est motivée par la volonté gouvernementale de limiter la hausse moyenne des cotisations sociales à plus 2,7 p. 100.

Cette volonté est d'autant plus méritoire que les premiers effets de la loi du 6 janvier 1986 abaissant l'âge de la retraite à soixante-quatre ans, entrent en vigueur. Sans enlever l'intérêt social de cette mesure, vous êtes donc parvenu, monsieur le ministre, à limiter les effets financiers supportés par le monde agricole, effets qui avaient été négligés par le gouvernement précédent...

**M. Michel Lambert.** C'est reparti !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** ... et qui auraient été très lourds à supporter par une catégorie socioprofessionnelle où les cas difficiles se multiplient.

**M. Pierre Mauger.** C'est la faute à Nallet !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** Un autre point marquant de ce projet de budget, qui constitue d'ailleurs une rupture avec les budgets précédents, est l'augmentation des dépenses d'investissements.

**M. Arnaud Lopercq.** Eh oui, !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** En effet, depuis sept ans, ces dépenses d'investissements ont stagné, voire régressé...

**M. Michel Lambert.** C'est biblique ! Sept ans de vaches grasses, sept ans de vaches maigres !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** ... cumulant négativement la perte de certains chapitres transférés sur d'autres budgets, les diminutions résultant de la décentralisation, mais aussi les annulations en cours d'année d'autorisations de programme, notamment en 1982, 1983 et 1984. Quant aux crédits de paiement, ils ont diminué de près de 60 p. 100 depuis 1982 !

Conformément à votre volonté de relancer la compétitivité de l'agriculture, votre projet de budget permet, monsieur le ministre, de modifier cette tendance antérieure en décidant de relancer la contribution de l'Etat pour la modernisation des exploitations et des industries agro-alimentaires.

L'augmentation des crédits en faveur de l'hydraulique - 20 p. 100 en autorisations de programme et 33 p. 100 en crédits de paiement - des crédits de recherche - 24 p. 100 -, des crédits d'équipements rural - 90 p. 100 - illustre et exprime clairement cette volonté qui s'inscrit dans l'ambition agricole française face aux perspectives du marché européen unifié de 1992.

Cette préoccupation se retrouve également dans les actions en faveur des industries agro-alimentaires qui bénéficieraient, non seulement des crédits inscrits dans votre projet de budget, mais aussi des allègements fiscaux prévus dans la loi de finances en faveur des entreprises et de l'augmentation des crédits de recherche qui leur est dévolue.

Après avoir rapidement brossé devant vous les lignes phares de ce projet de budget du ministère de l'agriculture, je voudrais, pour conclure, vous féliciter, monsieur le ministre de l'agriculture. Vous avez su, avec l'appui du Premier ministre, replacer l'agriculture française parmi les grandes préoccupations nationales.

Je partage votre ambition pour une activité dont on a trop longtemps, ces dernières années, négligé l'importance sur les plans économique et social et pour l'aménagement du territoire.

Je vous avais, l'an dernier, à cette même tribune, lors de l'examen du précédent projet de budget, déclaré, monsieur le ministre, que vous aviez su « préserver l'essentiel » et que j'espérais que les réflexions en cours conforteraient mon souhait d'une « plus juste et plus légitime considération nationale accordée à une activité qui demeure un atout essentiel pour la France et une base fondamentale pour la poursuite de la construction communautaire ».

Au vu de votre action, dont je mesure les difficultés, à l'examen de ce projet de budget, je dois reconnaître, monsieur le ministre, que vous êtes sur la bonne voie pour gagner les paris engagés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Michel Lambert.** Tout va bien, madame la marquise !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** Cela dérange peut-être les socialistes, mais pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, l'ensemble du groupe du R.P.R. votera en faveur de votre budget. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Rémy Auehdé.

**M. Rémy Auehdé.** Monsieur le ministre, le regard sur le passé nous envoie l'image d'une agriculture qui, globalement, se rabougrit.

La balance commerciale depuis 1981 fait apparaître en francs courants des résultats en moyenne supérieurs à ceux de 1981. Or, en valeur réelle, ils sont dès 1985, avec 34,4 milliards de francs d'excédents, inférieurs à ceux de 1981. Avec 28,3 milliards pour 1986, ces résultats constituent un recul très net par rapport à 1981. Certes, l'évolution du cours du dollar l'explique pour une part. Mais les productions ont souffert.

L'agriculture a perdu 315 000 actifs de 1981 à 1985. Le rythme de diminution s'est accéléré au fil des ans. La disparition des exploitations s'accélère aussi de 1981 à 1985 : 111 000 unités ont été rayées de la carte. Pour 1986, les comptes de l'agriculture retiennent un taux de disparition de 3,2 p. 100.

Le regain des installations amorcé dans les années 1982-1983 avec la revalorisation de la D.J.A. et d'autres mesures n'a pas suffi à éviter la poursuite de la diminution du nombre des exploitations.

La politique de limitation des productions a aussi commencé à peser sur ces résultats.

Pour les revenus, nous retrouvons en 1985 le niveau de 1981, après avoir connu une seule bonne année en 1982 sous la double pression de bonnes récoltes et d'un niveau de prix plus convenable.

En 1986, monsieur le ministre, vous poursuivez dans la voie de la baisse. En effet, si les comptes de 1985 avaient été établis sur la même base que pour 1986, vous auriez non pas une hausse moyenne de 0,7 p. 100, mais une baisse de 0,4 p. 100. Et vous avez que cette moyenne laisse bien au-dessous des centaines de milliers de petites et moyennes exploitations.

Dans la même période, l'investissement a reculé mais, en revanche, l'endettement a explosé dès 1982.

L'indépendance financière des exploitations s'est réduite. Et, aujourd'hui, quelques centaines de milliers d'entre elles sont dans une situation des plus précaires. Parmi elles, beaucoup sont dirigées par des jeunes et ont été modernisées. Plusieurs milliers d'entre elles sont directement menacées de disparition.

Ces résultats ne nous surprennent pas. Nous avons, dès la préparation de la loi de finances pour 1982, puis lors de la préparation du Plan, souligné que l'intérêt accordé à l'agriculture et les moyens mis en œuvre ne correspondaient pas à ceux qu'exigeait une situation dégradée.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, dans d'autres fonctions, été très critique, et l'on aurait pu penser que votre accession aux responsabilités que vous assumez était susceptible d'ouvrir d'autres perspectives.

**M. René André.** C'est facile !

**M. Rémy Auehdé.** C'est facile, mais c'est réel !

Le constat, pour ceux qui ont eu quelques illusions, ce qui n'est pas notre cas, est amer.

Le quotas et les autres limitations de production ont été presque généralisés sous diverses formes. Le carcan budgétaire dans lequel la Communauté s'est enfermée en 1984 est toujours plus draconien et Mme Thacher perçoit encore son chèque, même si cela se fait sous une forme plus discrète.

Les grands principes communautaires sont de moins en moins respectés. L'élargissement va son bonhomme de chemin, sans la rénégociation, qui avait pourtant été présentée comme possible à grands coups de déclarations.

Vous trouvez des accents diplomatiques pour justifier le recul de la France et de l'Europe devant les exigences américaines sur le marché européen ou ailleurs.

Mais le règlement ovin reste à modifier, la politique d'exportation de la Communauté à réaliser, la suppression des distorsions de concurrence entre pays européens à mettre en œuvre. Et puis, suprême ironie du sort, les orientations du « livre vert » que vous avez naguère si violemment pourfendues deviennent sous votre autorité des réalités quotidiennes.

Sans doute direz-vous que ce bilan n'est pas le vôtre, que vous avez fait avec ce qui vous a été légué. Alors, voyons si votre budget promet mieux que celui de vos prédécesseurs.

Vous le trouvez bon. Je vais essayer d'expliquer pourquoi nous ne partageons pas ce point de vue, malgré une présentation bien ficelée.

Le budget propre de votre ministère augmente de 5,1 p. 100, ce qui constitue une belle affiche par ces temps de rigueur. Mais si nous retirons des 34 927 millions de francs de ce budget les 1 664 millions de francs que constitue l'augmentation de la subvention au B.A.P.S.A. nous obtenons 33 623 millions de francs, soit un total à peu près équivalent au budget 1987. C'est donc tout juste un maintien en francs courants, voire un recul si l'on considère l'inflation.

Deuxième effet d'optique : celui qui découle de cette subvention supplémentaire qui représente une hausse de 24,3 p. 100. En fait, c'est un leurre. La totalité du versement de l'Etat n'augmente que de 7,3 p. 100, compte tenu de la réduction des contributions du Fonds national de solidarité et de l'allocation aux adultes handicapés. Pis encore, cette subvention est susceptible d'être amputée, comme l'a montré le rapporteur Marcel Rigout.

Un autre trompe-l'œil est à distinguer dans le total des dépenses bénéficiant à l'agriculture. La hausse globale de 9 p. 100 provient exclusivement du versement à la Communauté qui, avec 8 800 millions supplémentaires, s'accroît de 27 p. 100. Or il s'agit d'estimations qui peuvent varier, d'autant plus que le budget européen n'est pas définitivement arrêté.

Cela appelle en tous cas trois remarques :

Premièrement, sans cette augmentation, nous passons de 127 768 millions de francs à 118 968 millions de francs contre 117 159 en 1987, soit une augmentation de 1,54 p. 100 en francs constants et une baisse de l'ordre de 2 p. 100 si l'on tient compte de l'inflation.

Deuxièmement, on ne peut faire comme si le retour de cet argent à la France était automatique. Nous sommes contributeurs nets. On ne peut donc compter tous les versements à la Communauté européenne comme des aides à l'agriculture.

Troisièmement, dans le budget que vous nous présentez, une partie des dépenses n'a pas pour objet d'aider notre agriculture ou les industries agro-alimentaires à développer leur potentiel. Au contraire, des crédits importants sont destinés à réduire le potentiel productif. C'est le cas notamment des crédits affectés aux cessations d'activité et à la reconversion.

Inversement, les crédits réellement porteurs d'avenir sont en baisse.

Vous acceptez le repli de la France sur le marché mondial.

Vous parlez beaucoup de surproduction et de marché mondial, mais vous refusez une grande ambition à l'exportation pour notre agriculture, par exemple en diminuant les aides apportées à certaines institutions, outils de promotion à l'exportation.

Nous avons besoin de transformer nos productions de base, mais les crédits des industries agro-alimentaires, après une forte chute en 1987, sont à nouveau à la baisse. La coopération va particulièrement en souffrir, puisque la prime d'orientation agricole, plus facile d'usage, continue de se réduire sans que les coopératives ne trouvent de compensation équivalente dans d'autres domaines.

Aux crédits destinés aux cessations d'activité dont j'ai déjà parlé, je veux ajouter la diminution de la D.J.A. - environ 26 p. 100 - y compris avec le retour de Bruxelles, le recul des crédits de fonctionnement des S.A.F.E.R., alors qu'elles jouent aussi un rôle décisif dans la maîtrise des six millions d'hectares de terre qui vont être, avec votre politique, sans usage agricole.

On peut ajouter la réduction des dépenses de bonification. Une part, certes, est consécutive à la diminution du coût de la collecte, mais par d'autres aspects c'est un désengagement de l'Etat. La bonification représente plus de 30 p. 100 des dépenses d'intervention du ministère. Ce n'est pas une petite affaire. Ces dépenses baissent aussi parce qu'il y a moins d'investissements parce qu'il y a une réduction des enveloppes, parce que certains prêts ont disparu - M.T.O. et collectivités publiques - et parce qu'aujourd'hui, y compris avec la bonification, les agriculteurs versent des taux nets, puisque les taux bonifiés sont de l'ordre du double de l'inflation.

Je pourrais encore parler des crédits affectés à la maladie des animaux, à l'amélioration génétique, autant d'actions porteuses d'avenir, et qui sont pourtant en baisse budgétaire.

Et que dire des crédits destinés à l'I.N.R.A. en baisse inacceptable ? Même vos amis trouvent que vous avez eu la main un peu trop lourde dans ces coupes.

Je n'éluderai pas pour autant les points forts de votre projet de budget. Vous craignez le jugement des paysans. Les échéances électorales vous préoccupent, vous savez que les agriculteurs ne peuvent qu'être déçus et amers après l'expérience qu'ils vivent. Vous vous efforcez donc de faire valoir quelques crédits pour leur faire oublier que vous les avez abandonnés. Mais, même là, vos crédits sont gonflés par une présentation démagogique.

Prenons ceux pour les zones défavorisées, qui ont un bon effet d'affiche. En y regardant de plus près on constate que l'indemnité spéciale de montagne va être revalorisée de 3 p. 100, mais elle ne l'avait pas été, d'après l'A.P.C.A. - l'assemblée permanente des chambres d'agriculture - depuis 1974.

L'aide à la mécanisation est, elle aussi, jugée insuffisante pour répondre aux besoins, d'autant que le plafond de l'aide n'a pas bougé depuis 1979.

Enfin, autre chapitre vedette, celui des offices d'orientation des productions. Pour l'essentiel, les dépenses sont liées à l'application de la réglementation communautaire qui constitue de plus en plus une pénalisation pour notre pays, une partie de ces crédits ne bénéficiant pas aux agriculteurs, une autre étant absorbée par la généralisation de la T.V.A.

En général, ils permettent de faire face à des engagements qui ont déjà été pris et ne représentent aucune mesure nouvelle. Le C.S.O. qui devra les ventiler aura en fait un pouvoir d'orientation sur la petite monnaie de ces crédits estimés à 83 millions par l'A.P.C.A.

Monsieur le ministre, votre budget ne traduit pas une bonne politique pour les centaines de milliers de petits et moyens exploitants. Tout au plus, elle fait la place nette pour une petite minorité, parmi laquelle quelques dizaines de milliers de géants feront l'essentiel des résultats. Pour éviter ce glissement vers une agriculture qui ne serait plus familiale, une nouvelle politique doit reposer sur quelques lignes d'action que je me permets d'exposer brièvement.

Premièrement, avoir la maîtrise nationale de nos orientations. Le sort de l'agriculture française doit se décider chez nous, dans nos départements, nos régions et à Paris, pas à l'étranger, pas à Bruxelles.

**M. René André.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Rémy Auchédé.** Vous feriez mieux de m'écouter !

**M. Jean-Louis Gosdoff.** C'est de la démagogie !

**M. Rémy Auchédé.** Deuxièmement, faire valoir notre place sur les marchés. Trois orientations sont essentielles à cet effet : promouvoir une large coopération sur la base de contrats à moyen et long terme, faire respecter nos intérêts nationaux en mettant un terme aux importations qui sacrifient nos productions par une concurrence déloyale, cesser de piller les pays en voie de développement.

Troisièmement, utiliser tous les atouts des productions agricoles. Produire pour satisfaire les besoins et non le profit.

Quatrièmement, mettre le foncier à la disposition de ceux qui veulent produire, muscler le dispositif d'installation, permettre aux S.A.F.E.R. de louer des terres, réduire l'impôt foncier sur le non bâti là où il est excessif et le limiter ailleurs.

Cinquièmement : libérer l'initiative mutualiste et coopérative. Or vous privilégiez le privé et laissez la coopération dans une situation fiscale, économique et juridique étriquée.

Sixièmement enfin, revaloriser le métier d'agriculteur. Trois actions en sont la clé : la formation, l'augmentation des revenus, une production sociale digne de cette fin de siècle.

**M. le président.** Veuillez conclure mon cher collègue.

**M. Rémy Auchodé.** Ces orientations nouvelles seront largement développées, notamment le 28 octobre prochain lors de la rencontre entre André Lajoinie et les agriculteurs à Paris.

Monsieur le ministre, votre budget est un mauvais budget. Il s'inscrit dans la politique que les autorités de l'État, Président de la République et Gouvernement, amorcent sur le plan international et qui se caractérise par la réduction de nos capacités de production, donc par la disparition de milliers d'exploitations, un abaissement des prix au niveau du marché mondial, un recul général du poids de la France dans le monde et un alignement sur les intérêts américains.

Nous ne pouvons laisser d'illusions aux agriculteurs. Votre politique générale et votre budget accentuent tous les traits les plus négatifs de l'évolution précédente. C'est pourquoi le groupe communiste votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture. - Budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*).

Agriculture :

Annexe n° 6. - Dépenses ordinaires, M. Michel Cointat, rapporteur spécial ; annexe n° 7. - Dépenses en capital, M. Jean Proriol, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome V, de M. Gérard Bordu, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 965, au nom de la commission de la production et des échanges ; tome I. - Agriculture, de M. Alain Mayoud ; tome II. - Industries agro-alimentaires, de M. Louis Lauga.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 44. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome XII, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 965, tome XVII, de M. Marcel Rigout, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN